

Fédération des Conservatoires
botaniques nationaux



Rapport d'activité 2014

Conservatoires Botaniques Nationaux



www.fcbn.fr



Coquelicots (*Papaver rhoeas*) et bleuet (*Cyanus segetum*)
© CBN du Massif central

PRÉAMBULE	5	APPUI, ANIMATION DU RÉSEAU ET CENTRE DE RESSOURCES	30
Le mot de la Présidente	5	Appui ciblé aux CB(N) d'outre-mer pour consolider le réseau d'expertise ultra-marin	31
Les Conservatoires botaniques nationaux	7	Appui au portage de projets ou d'expertises pour le réseau	32
...et leur Fédération	9	Projet « Zones humides »	32
		Projet SNB {Flore locale}® et messicoles®	33
GOUVERNANCE	10	Animation du Conseil de direction et des groupes de travail inter-CBN	34
Les instances de gouvernance	11	Animation du Conseil de direction	34
L'Assemblée générale	11	Animation des groupes de travail inter-CBN	34
Le Conseil d'administration	11	Développement d'un centre de ressources pour les CBN et leurs partenaires	37
Le Bureau	12	Appui au programme « Référentiels » (TAXREF)	37
Le Conseil de direction	12	Déploiement d'un système d'information national sur la flore, la fonge, la végétation et les habitats	37
Audition devant les représentants de la Commission du développement durable	12	Rôle de veille et d'accompagnement des CBN	39
et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale	12		
GESTION ET PILOTAGE DE LA STRUCTURE	14	SOUTIEN AUX POLITIQUES PUBLIQUES	40
États financiers	15	Accompagnement de l'émergence de nouveaux CBN	41
Recettes	15	Émergence du CBN Nord-Est	41
Dépenses	17	Émergence de CBN en outre-mer	42
Résultat de l'exercice	17	Soutien à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité	43
Analyse financière	20	Élaboration de la Liste rouge pour la flore vasculaire de métropole et animation des démarches régionales	43
Bilan social	22	Appui à lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	45
Développement d'outils de gestion et de pilotage	24	Mise en place de la Trame Verte et Bleue	47
Locaux et équipements	24	Rapportage européen 2013	48
		Déploiement du programme de cartographie nationale des habitats (CarHAB)	48
		Contribution au SINP, à l'ONB et à l'INPN	52
REPRÉSENTATION DU RÉSEAU	26	Expertiser pour le compte de l'État et des institutions publiques	54
Représentation dans des instances et manifestations nationales et internationales	27	Plans nationaux d'actions – flore	54
L'équipe	27	Élaboration de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux et aquatiques	55
Le Bureau	28	Elaboration de la réglementation « cueillette »	55
Les directeurs de CBN ou leurs représentants	28		
Renforcement des partenariats et des collaborations scientifiques	29	CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE	56
		DIFFUSION DES CONNAISSANCES	56
		Faire connaître et créer du lien au sein du réseau	57
		Organisation ou co-organisation de manifestations	58
		Diffusion et valorisation des connaissances au niveau national et européen	59
		ANNEXES	60



Dianthus superbus © A. Descheemacker - CBN du Massif central

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

2014 a été l'année de la mise en œuvre des orientations dégagées lors de notre séminaire de réflexion interne de novembre 2013, en présence de représentants du parlement, relatif à l'avenir de notre fédération, de son équipe salariée et des CBN, dans le cadre du projet de création de l'Agence française pour la biodiversité. Ce fut ainsi l'année de l'adoption des nouveaux statuts de la FCBN, qui visent à conforter le portage politique de notre fédération et du réseau des CBN.

Elle fut également marquée par l'audition devant les représentants de la Commission du développement durable de l'assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi Biodiversité, qui a permis la prise en compte de deux de nos projets d'amendements.

Je tiens à remercier et à féliciter en particulier toute l'équipe salariée de la fédération, pour son implication et le travail fourni, malgré un sous-effectif marqué, pour cause de restriction budgétaire.

Après une reconnaissance législative récente, en 2010, et une phase de consolidation, notre fédération s'est inscrite dans une phase de mutation, liée au transfert programmé, en 2016, de son équipe scientifique et technique, au sein de l'Agence française pour la biodiversité.

Bien qu'enthousiasmante sur le fond, cette nouvelle étape qui s'est engagée nécessite une grande vigilance pour une prise en compte pleine et entière, dans l'intérêt général, de la thématique « flore, fonge, végétation et habitats », source essentielle de vie et de services rendus, trop souvent méconnue, car moins spectaculaire que la faune ou les espaces remarquables, terrestres ou marins ...

Malgré un cadre organisationnel qui reste à clarifier, force est de relever la volonté des administrateurs de notre fédération, de contribuer à la construction de cette nouvelle agence et de l'accompagner dans sa phase d'installation.

Notre fédération et les CBN disposent en effet, de nombreux atouts, notamment :

- une expérience du travail en réseau ;
- un ancrage territorial fort auprès des collectivités et des services déconcentrés de l'Etat, auprès desquels les CBN sont reconnus comme des experts incontournables dans leur domaine de compétence ;
- des relations partenariales solides entre producteurs de connaissances en biodiversité et gestionnaires de l'environnement.

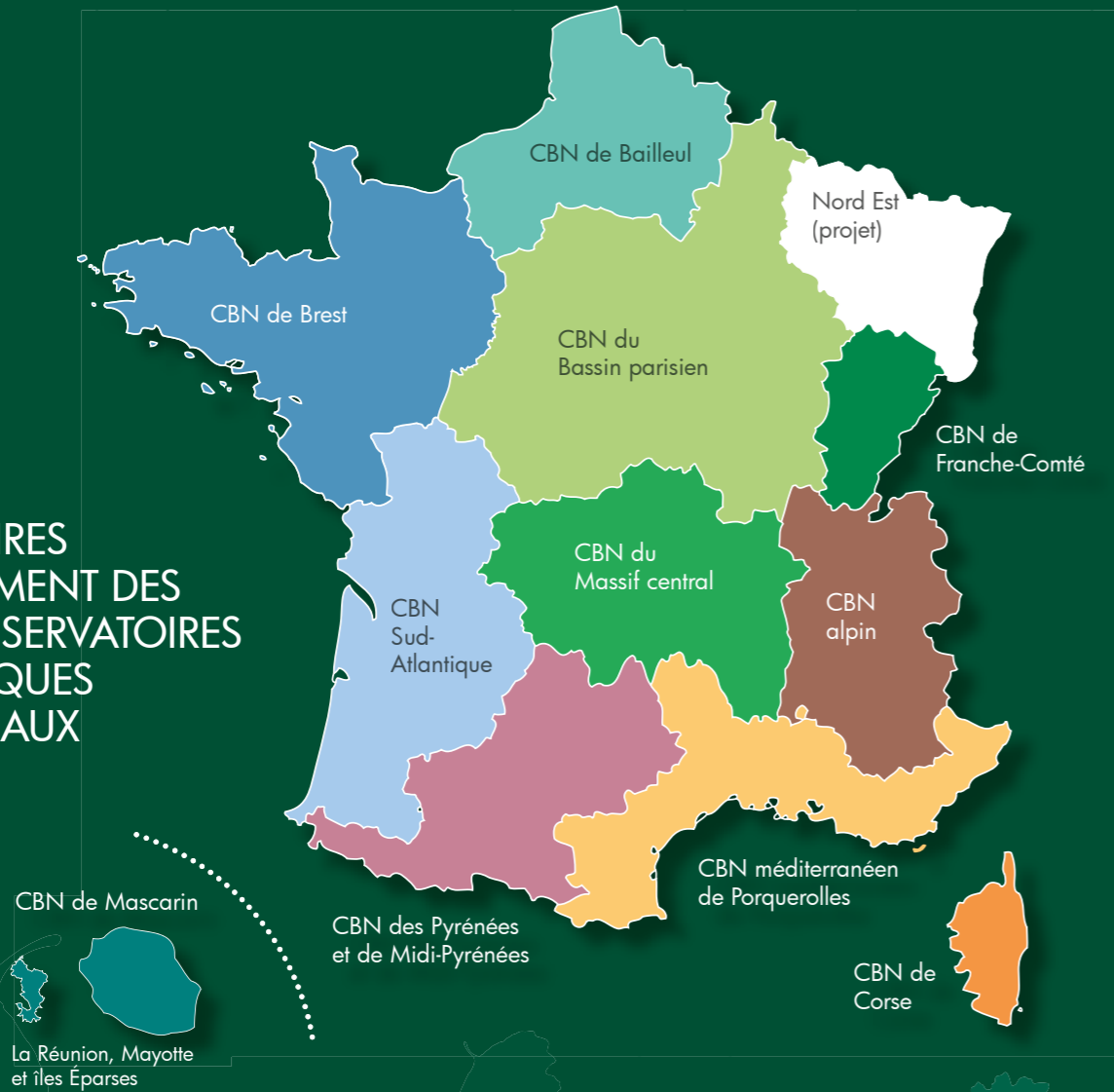
Nous sommes inquiets des moyens financiers mobilisables pour continuer de développer les politiques auxquelles nous contribuons, alors que tous – ou presque – s'accordent sur la nécessité de poursuivre les actions de développement de la connaissance pour être en capacité de préserver la biodiversité.

Enfin, l'année 2014 aura été marquée par un regret en particulier, relatif aux capacités trop limitées de notre fédération, faute de moyens humains, pour assurer pleinement sa mission d'appui auprès des CBN émergents : le futur CBN Nord-Est, avec le pôle lorrain et le conservatoire botanique d'Alsace ; les deux conservatoires botaniques des Antilles et le projet de conservatoire botanique de Guyane.

Pour 2015, je nous souhaite de poursuivre nos travaux, constructifs et efficaces, tant en interne au sein du réseau, qu'avec nos partenaires, dans un esprit le plus collaboratif et convivial possible !

Pascale PAVY

TERRITOIRES D'AGRÉMENT DES 11 CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX



La Réunion, Mayotte et îles Éparses

REPÈRES

- **11 conservatoires** botaniques agréés par le MEDDE,
- plus de **300 salariés**,
- **4 conservatoires botaniques émergents ou en création** dont 2 projets d'agrément en cours aux Antilles,
- **91 départements** couverts par les territoires d'agrément,
- **7 jardins conservatoires**,
- **9 banques de graines**,
- **+ de 21 millions de données** d'observation sur la flore,
- des **dizaines de milliers d'hectares** d'habitats naturels cartographiés.

LES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

Une expertise et une mission de service public reconnues...

Bénéficiant d'une reconnaissance législative depuis la loi portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 (article L. 414-10 du Code de l'environnement), les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) exercent des missions de connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, d'identification et de conservation de la flore et des habitats rares et menacés, de concours scientifique et technique auprès des pouvoirs publics (État, collectivités territoriales) et de sensibilisation du public. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'inventaire du patrimoine naturel. Dans le cadre de leur mission de service public, et à partir de leurs travaux d'inventaire de terrain, ils priorisent la conservation d'espèces rares ou menacées sur leur territoire d'agrément. En appui à cette stratégie, ils gèrent, en cas de besoin, des banques de graines et des cultures conservatoires. Ils mènent leurs actions de conservation en partenariat avec de nombreuses structures institutionnelles ou associatives.

Les CBN sont aujourd'hui des outils majeurs de la mise en œuvre de la politique de l'État dans le cadre des conventions internationales, des directives européennes, de la législation nationale, pour la connaissance et la protection de la flore sauvage et des habitats naturels.

...mises en œuvre par un réseau de professionnels

Le réseau des CBN emploie plus de 300 personnes et regroupe, hors la structure fédérative, onze structures agréées par le ministère chargé de la protection de la nature (MEDDE) : dix en métropole et une pour La Réunion, Mayotte et les îles Eparses. Deux conservatoires botaniques préparent actuellement un dossier de demande d'agrément aux Antilles et deux projets sont en développement, l'un en Guyane et l'autre en vue d'une couverture géographique complète dans le Nord-Est de la France.

Conservatoire Botanique National



LES 4 MISSIONS DES CBN

(art. D 416-1 et suivants du Code de l'env.)

la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,



la conservation *in et ex situ*, l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,



l'expertise, la fourniture à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales, d'un concours technique et scientifique en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,



l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

REPÈRES

2 avril 2014

Adoption des nouveaux statuts de la FCBN et d'une note de contribution sur la prise en compte de la thématique "flore, fonge, végétation et habitats" au sein de l'AFB

12 juillet 2010

Reconnaissance législative des CBN et de leur fédération (loi Grenelle II).

octobre 2009

Lancement de la constitution d'une équipe scientifique et technique permanente et installation dans des locaux à Montreuil (93).

2004

Recrutement d'un premier salarié.

17 juin 2000

Création de l'association « Fédération des Conservatoires botaniques nationaux ».

7 juillet 1999

Arrêté ministériel du Ministère en charge de la protection de la nature approuvant les statuts de la FCBN.

...ET LEUR FÉDÉRATION

Conformément à l'article L.414-10, du Code de l'environnement, modifié par la loi Grenelle II du 10 juillet 2010, « Une fédération nationale regroupe l'ensemble des conservatoires botaniques nationaux. Elle assure une coordination technique pour l'exercice de leurs missions et les représente auprès des pouvoirs publics ».

Cette fédération (FCBN), créée en 2000, n'a compté qu'un unique salarié jusque fin 2009. Depuis cette date et grâce au soutien financier du MEDDE, une équipe scientifique et technique a été recrutée. Désormais, la FCBN joue un rôle de tête de réseau et de plate-forme technique de coordination de dossiers nationaux.

Les missions confiées par le MEDDE à la FCBN font l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Une fédération « tête de réseau »...

Fédérant l'ensemble des CBN, la FCBN favorise au sein du réseau l'harmonisation des stratégies et des outils et de développement de la coopération. Elle joue un rôle d'appui, d'animation du réseau et de centre de ressources pour ses membres et leurs partenaires.

Elle est l'interlocuteur et le partenaire, au plan scientifique et technique, des pouvoirs publics et notamment du MEDDE, des organismes scientifiques comme le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), et des fédérations nationales de gestionnaires d'espaces naturels. À la demande du MEDDE, elle contribue à compléter la couverture territoriale des CBN en apportant son appui aux projets d'émergence de nouveaux conservatoires botaniques, tant en métropole qu'en Outre-mer.

La FCBN défend un certain nombre d'intérêts communs de ses membres, dont les ressources financières, tant auprès de l'État que des collectivités territoriales, et peut proposer des évolutions à caractère législatif ou réglementaire. Elle a vocation à porter les demandes collectives du réseau et à les discuter auprès des instances afin d'obtenir par exemple l'intégration des CBN dans le service public de l'environnement ou l'inscription de leurs propositions dans les différents programmes d'appels à recherche lancés par les divers ministères (environnement, recherche...) ou groupements (Bureau des ressources génétiques...). Enfin, elle est chargée de mettre en valeur les actions des CBN et de les faire rayonner au niveau national et international.

... et plate-forme technique nationale

Conformément à la volonté du législateur, la FCBN anime l'organisation et la coordination de l'expertise nationale des CBN en s'appuyant sur les connaissances et compétences réunies dans le réseau. Elle apporte son concours à la préparation et la mise en œuvre des politiques du MEDDE en matière de patrimoine naturel, en particulier dans les domaines de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels. Son rôle de coordinateur et de soutien technique à la mise en place des politiques du MEDDE est conforté depuis 2010.



Réunion préparatoire - Conseil d'administration
du 12 novembre 2014 © FCBN

1. Gouvernance

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

L'Assemblée générale

Dans la suite du séminaire de réflexion organisé les 25 et 26 novembre 2013, relatif au devenir de la FCBN et de son équipe salariée dans le cadre de la préfiguration de l'AFB, une Assemblée générale extraordinaire (AGE) s'est tenue le 2 avril à Montreuil, afin d'adopter formellement les orientations définies lors de ce séminaire.

L'Assemblée générale a adopté, à l'unanimité, la modification de statuts de la FCBN, pour une entrée en vigueur lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire, en date du 25 juin 2014. Elle a en effet considéré nécessaire de dissocier la nécessité de renforcer l'implication des élus des CBN dans la gouvernance de la FCBN, indépendamment du projet d'Agence française pour la biodiversité (AFB), dont la création n'était pas confirmée fin 2013.

L'Assemblée générale a par ailleurs adopté plusieurs résolutions s'inscrivant dans la préfiguration de l'AFB et le vote du projet de loi sur la biodiversité, notamment :

- un soutien à la proposition de création d'un statut d'établissement public de coopération environnementale (EPCE), en vue de développer ce statut comme statut commun des CBN ;
- une approbation - sous conditions - du transfert au sein de l'AFB de l'équipe salariée de la FCBN et de la mission de coordination technique des CBN pour la mise en œuvre de leurs actions ;
- une non-dissolution de l'association FCBN pour lui permettre de poursuivre sa mission de représentation des CBN auprès des pouvoirs publics au niveau national (lobbying) ;
- le maintien d'une subvention suffisante et pérenne du MEDDE à la FCBN, pour contribuer à la vie du réseau ;
- sans préjuger de la place future de l'équipe salariée de la FCBN transférée dans l'AFB, l'adoption d'un document élaboré par le Conseil de direction à l'attention du préfigurateur de l'AFB, intitulé « Projet organisationnel et financier pour un cadre scientifique et technique relatif à la connaissance et la conservation des flore, faune, végétation et habitats au sein de l'Agence française pour la biodiversité ».

Enfin, lors de cette Assemblée générale, un renouvellement du Bureau de la FCBN a été réalisé pour une période transitoire afin d'assurer le fonctionnement de la FCBN, dans l'attente de l'élection du Bureau du nouveau Conseil d'administration.

Conformément aux nouveaux statuts de la FCBN adoptés le 2 avril, l'Assemblée générale comprend les présidents de tous les organismes de gestion des CBN, à jour de leur cotisation à la date de la réunion. Par ailleurs, les administrateurs de la Fédération qui ne sont pas Président d'un organisme de gestion de CBN, le Directeur de la Fédération et les directeurs des CBN assistent de droit à l'Assemblée générale avec voix consultative.

Les grandes caractéristiques de ces nouveaux statuts en matière de gouvernance sont les suivantes :

- la désignation des administrateurs de la FCBN parmi les administrateurs des structures membres, et non plus parmi leurs salariés ;
- le rôle central et les pouvoirs étendus du Conseil d'administration, hors le vote du budget qui relève de l'Assemblée générale ;
- le rôle d'instance de contrôle de l'Assemblée générale, à laquelle le Conseil d'administration rend compte, et qui valide la gestion du Conseil.

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 juin à Montreuil. Constatant qu'à cette date, tous les nouveaux représentants des CBN n'avaient pu être désignés officiellement depuis l'AGE du 2 avril, l'Assemblée générale décida notamment de reporter à l'automne l'entrée en vigueur des statuts adoptés le 2 avril.

Le Conseil d'administration

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts de la FCBN, le 1^{er} Conseil d'administration s'est tenu le 12 novembre. Il a été procédé à l'installation du Conseil d'administration et à l'élection d'un Bureau. Le Conseil s'est également prononcé en faveur d'une adhésion au protocole du SINP, sous réserves de certaines conditions (cf. page 52). Au 31 décembre, trois CBN n'avaient pas encore désigné leurs deux représentants, titulaire et suppléant.

Le Bureau

Le Bureau de la FCBN s'est réuni sous forme de réunion téléphonique le 10 octobre, en vue de préparer l'organisation du 1er Conseil d'administration de la FCBN du 12 novembre.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction du réseau regroupe les directeurs de CBN et le Directeur de la FCBN, qui est chargé de son animation. Cette instance aborde des questions à caractère scientifique et technique, dans le cadre défini par le programme d'actions annuel adopté en Assemblée générale.

Sa composition a évolué en 2014 du fait de la nomination de L. GIGORD comme Directeur du CBN de Mascarin, en remplacement de D. LUCAS. Par ailleurs, V. BOULLET a été membre du CODIR jusqu'au mois de septembre, son contrat de Directeur du CBN du Massif central étant arrivé à échéance à cette date, sans que son successeur ne soit nommé avant le fin de l'année.

AUDITION DEVANT LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans le cadre de la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité, la Présidente et le Directeur de la FCBN ont été auditionnés le 27 mai par Mme Geneviève GAILLARD, membre de la Commission et rapporteure du projet de loi sur la biodiversité.

Lors de cette audition, le soutien du réseau des CBN pour la démarche de création d'une Agence française pour la biodiversité porté par le gouvernement a été rappelé, ainsi que le souhait d'y être fortement associé compte-tenu de la mission de service public des CBN et du transfert envisagé, au sein de l'AFB, de l'équipe salariée de la FCBN et de la mission de coordination technique des CBN.

Quatre propositions d'amendements ont par ailleurs été présentées d'une part, afin de mieux tenir compte du dispositif propre à la connaissance et la conservation de la flore, de la végétation et des habitats naturels, à l'instar du dispositif spécifique aux milieux marins ; d'autre part, pour contribuer à rééquilibrer les compétences de l'AFB sur la thématique terrestre non aquatique et en vue de rassurer les collectivités territoriales engagées juridiquement et financièrement dans la gouvernance des CBN.

Seules deux d'entre-elles ont été retenues par la Commission :

- la première, visant à transférer à l'AFB la mission de « coordination technique des CBN pour l'exercice de leur missions », afin que l'obligation de l'Agence ne soit pas seulement morale, mais juridique ; cette obligation a été inscrite dans les dispositions de l'article relatif aux missions de l'Agence ;
- la seconde, visant à apporter une précision relative aux missions confiées aux EPCE dans l'article L1431-1 du code de l'Env., en y ajoutant le concours scientifique et techniques auprès des pouvoirs publics.

REPÈRES (au 31 décembre 2014)

Composition du Conseil d'administration

CBN alpin

M. Claude BOUTRON, Président du CBN
Suppléante : Mme Elodie BRUTINEL-LARDIER

CBN de Bailleul

Mme Pascale PAVY, Présidente du CBN
suppléante : Mme Janine PETIT

CBN de Brest

M. Eric GUELLEC, Président du CBN

CBN de Franche-Comté

Mme Françoise PRESSE, Présidente du CBN

CBN du Massif central

M. Robert FLAURAUD, Président du CBN
suppléant : M. Jean-Noël LHERITIER

CBN méditerranéen de Porquerolles

Mme Christine SANDEL, Vice-présidente
du CA du Parc national de Port-Cros
suppléante : Mme Hélène BILLARNAUD

CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

M. Jacques BRUNE, Président du CBN
suppléant : M. François ARCANCELI

CBN Sud-atlantique

Mme Florence DELAUNAY, députée des Landes
suppléante : Mme Laurence MARCILLAUD

(Représentants non désignés pour les CBN de
Corse, du Bassin parisien et de Mascarin)

Composition du Conseil de direction

M. Bruno DUTREVE
(FCBN, animateur)

M. Bertrand LIENARD
(CBN alpin)

M. Jean-Marc VALET
(CBN de Bailleul)

M. Frédéric HENDOUX
(CBN du Bassin parisien)

M. Dominique DHERVE
(CBN de Brest)

Mme Laetitia HUGOT
(CBN de Corse)

M. François DEHONDT
(CBN de Franche-Comté)

M. Daniel LUCAS, puis **M. Luc GIGORD**
(CBN de Mascarin)

M. Vincent BOULLET,
jusqu'en septembre (CBN du Massif central)

Mme Sylvia LOCHON-MENSEAU
(CBN méditerranéen de Porquerolles)

M. Gérard LARGIER
(CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées)

Mme Coralie PRADEL
(CBN Sud-atlantique)

REPÈRES

Composition du Bureau de la FCBN

Présidente :
Mme Pascale PAVY,
Présidente du CBN de Bailleul

Vice-présidente :
Mme Florence DELAUNAY,
Administratrice du CBN Sud-atlantique

Secrétaire général :
M. Eric GUELLEC,
Président du CBN de Brest

Trésorier :
Poste restant à pourvoir

2. Gestion et pilotage de la structure

ÉTATS FINANCIERS

Recettes

Les recettes mobilisées sur l'exercice 2014 s'élèvent à 987 307 €, soit 798 322 € hors reports des exercices antérieurs, pour un budget prévisionnel de 1 031 364 € intégrant des reprises de fonds propres de 34 500 €.

• Subvention du Ministère de l'Écologie

Comme dans le cas des exercices précédents, la subvention de fonctionnement du MEDDE représente la principale source de financement de la FCBN, soit 80 % des recettes hors fonds dédiés. Son montant définitif pour l'exercice 2014, soit 641 927 €, est supérieur au montant indicatif inscrit dans la convention pluriannuelle de subvention (596 887 €) sur la base duquel une avance de 50 % (298 443,50 €) a été sollicitée en janvier et attribuée le 28 juillet. Cependant, le MEDDE n'a notifié la décision attributive de subvention que tardivement, soit le 17 décembre. Le solde de 343 383,50 € de la subvention n'a été versé que le 12 février 2015.

• Autres subventions

La FCBN a bénéficié d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre d'un projet « Zones humides » s'effectuant en trois phases successives :

- pour la phase I (2012-2013), la FCBN a reçu le 7 août le solde de 12 600 €, soit 20% de l'aide financière totale ;
- pour la phase II (2013-2014), inscrite en recettes 2014 pour un montant de 22 062 €, la FCBN a reçu un acompte de 35 299 € le 21 juillet, soit 80 % de l'aide financière totale ;
- pour la phase III (2015), la totalité des crédits de 79 754 €, notifiée en 2013, a été inscrite en produits constatés d'avance.

REPÈRES (au 31 décembre 2014)

- **1 080 540 € de budget exécuté, en baisse de 33 % sur un an**
- **97 % des recettes prévisionnelles notifiées ou facturées**
- **93 % de la subvention 2014 du MEDDE consommée**, contre 90 % en 2013
- **75 % des crédits consacrés à la masse salariale**, hors crédits de sous-traitance
- **54 % de taux d'encaissement des recettes des exercices 2014 et antérieurs**
- **274 237 € de charges d'intervention**, contre 497 814 € en 2013
- **93 233 € de perte sur le résultat comptable, induite notamment par une insuffisance de provisionnement sur les exercices antérieurs**
- **50 jours de fonctionnement en fonds de roulement (< 2 mois)**

• Autres ressources 2013

Les autres ressources, d'un montant total de 134 333 €, se composent pour moitié des cotisations des CBN. Le montant de l'adhésion à la FCBN a été maintenu à 6 000 € par CBN, soit un total de 66 000 €. Au 31 décembre, 8 000 € de cotisations n'avaient pas été versés pour cause de difficultés de trésorerie. Cette situation a été régularisée début 2015.

Dans le cadre du projet « Flore locale et messicoles », dont le pilotage technique a été confié au CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, les co-financements mobilisés au cours de l'exercice ont été limités à 15 000 € contre un montant de recettes prévisionnelles de 44 950 €. Des recettes d'inscription au colloque de clôture du 18 juin ont été mobilisées (1 845 €), ainsi qu'une participation financière exceptionnelle des CBN pour un montant total de 13 500 €, en vue de contribuer à combler le déséquilibre du budget du projet que devait supporter la FCBN.

Les CBN ont également financé une expertise juridique mutualisée relative à la réutilisation des données des CBN, pour un montant total de 5 500 €, conformément à la prévision. Par ailleurs, en 2014, la FCBN a refacturé aux CBN, pour 1 080 €, des matrices cadastrales mises à disposition par la DGFIP et a poursuivi son appui auprès de l'Observatoire des ambrisies.

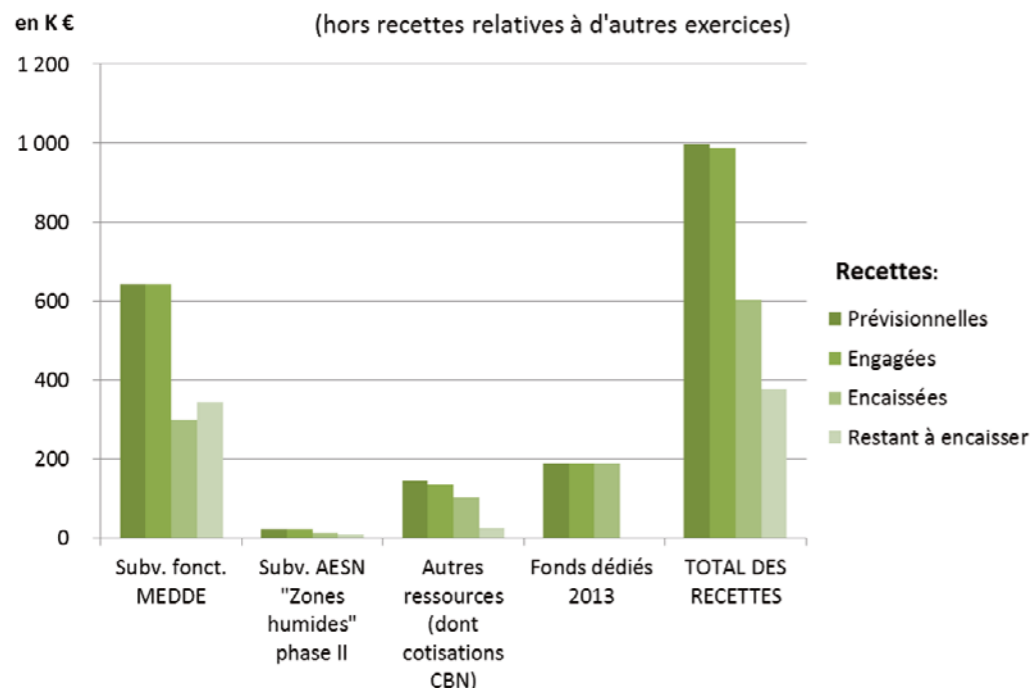
Le détail des recettes est présenté en annexe page 62.

Au 31 décembre, 97 % des recettes prévisionnelles 2014 ont été notifiées ou engagées, soit 966 358 € sur 996 864 € de recettes budgétées, hors autofinancement de 34 500 € pour le développement du SI-flore de la FCBN. Par ailleurs, des recettes complémentaires ont pu être mobilisées pour 20 948 €.

Le montant de recettes non mobilisées par rapport au budget prévisionnel, soit un écart de 30 506 €, s'explique principalement par :

- des co-financements privés dans le cadre du projet « Flore locale et messicoles » inférieurs de 29 500 € au prévisionnel, compensés pour près de la moitié par les financements mutualisés des CBN ;
- des produits financiers moins importants que prévu (soit - 2 179 €) induits par le versement très tardif du solde de la subvention du MEDDE en février 2015 ;
- un financement de l'Observatoire des ambrisies de 5 646 € au lieu de 8 500 € ;
- des recettes supplémentaires venant réduire l'écart, notamment des remboursements de formations, supérieurs de 3 402 € par rapport au prévisionnel, une reprise de provisions pour risques de 2 483 € et des produits exceptionnels sur opérations de gestion pour 2 033 €.

Situation au 31 décembre des recettes de l'exercice 2014
(hors recettes relatives à d'autres exercices)



Dépenses

Hors fonds dédiés pour l'exercice 2015, 53 % des dépenses concernent des **charges de personnel** (ou 75 % hors sous-traitance). En exécution, les charges de personnel s'élèvent à 499 999 €, soit une consommation de 98 % du budget prévisionnel de 512 785 € comprenant 50 785 € de reports de ressources non utilisées sur des exercices antérieurs à 2014. **Les impôts et taxes sur rémunérations** se sont avérés moins importants que prévu, compte tenu d'un abattement fiscal en cours d'année. Sur un an, les charges de personnel ont diminué de 118 932 €, principalement en raison de la vacance de plusieurs postes pour raisons budgétaires (6,96 ETPT en 2014 contre 8,91 ETPT en 2013 pour l'équipe permanente et les postes non permanents).

Les **frais de fonctionnement**, de 139 831 €, s'inscrivent en retrait de 1 % sur un an et de 2 % hors dotations aux amortissements, compte tenu :

- d'une diminution de 23 % des honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes (24 710 €), en lien avec la réduction significative du montant du budget ;
- d'une baisse de 45 % des « autres impôts et taxes », notamment de la participation employeur à la formation, en lien avec la baisse des effectifs ;
- d'une recherche de maîtrise des dépenses, générant des économies sur plusieurs postes de dépenses comme la téléphonie, les achats de fournitures ou les frais postaux ;

- des diminutions néanmoins limitées par une hausse de 69 % des dépenses de location immobilière (+ 10 793 €) liée, d'une part, à l'extension en année pleine du loyer des locaux situés au 16 rue Beaumarchais pour lequel la FCBN avait obtenu en 2013 une franchise de six mois de loyer au titre de participation à la rénovation des locaux et, d'autre part, à une révision rétroactive des loyers 2012 et 2013 pour les locaux situés au 18 rue Beaumarchais.

Les dotations aux amortissements ont augmenté de 15 903 € en 2013 à 16 561 € en 2014, en raison de l'amortissement du serveur informatique et des travaux d'aménagement des locaux de la FCBN.

Les **frais de missions et déplacements**, intégrant ceux des membres du Bureau et du réseau représentant la FCBN, se sont établis à 10 814 € pour une prévision de 25 000 € et une exécution 2013 de 28 484 €. La baisse de ce poste de dépenses s'explique par la réduction des effectifs et une recherche de maîtrise des dépenses.

Les **dépenses d'intervention**, d'un montant de 274 237 €, ont diminué de 45 % sur un an. Cette enveloppe se compose de 243 157 € de dépenses de « sous-traitance » aux CBN pour la mise en œuvre de programmes nationaux financés par le MEDDE et de 31 080 € d'honoraires à d'autres prestataires : cabinet juridique, imprimeurs, etc. Ces dépenses d'intervention sont en baisse de 45 % du fait de la réduction significative du montant de la subvention de fonctionnement du MEDDE.

Le détail des dépenses est présenté en annexe page 63.

Résultat de l'exercice

Au 31 décembre, le bilan comptable de la FCBN fait apparaître un **résultat déficitaire, de 93 233 €** s'expliquant par les éléments suivants :

- la régularisation d'une insuffisance de « provisions comptables » au cours des exercices précédents pour des factures restant à recevoir des CBN, dans le cadre de lettres de commandes 2011 et 2012 de la FCBN, en particulier pour le programme CarHAB ; cette insuffisance de provisions a artificiellement gonflé le résultat comptable des exercices antérieurs ;
- l'insuffisance de ressources mobilisées sur le projet « Flore locale et messicoles » et la mobilisation de réserves financières de la FCBN pour le développement du SI-flore, conformément au budget adopté par l'Assemblée générale en juin 2014 ;
- la prise en compte d'un taux d'avancement erroné transmis par un CBN sur des actions antérieures liées au programme CarHAB, induisant des fonds dédiés complémentaires ;
- l'inscription dans les comptes 2014, d'une dotation aux provisions pour charges exceptionnelles de 15 519 €, du fait de la réception, en mars 2015, d'une demande erronée de régularisation pour des cotisations retraites, au titre des exercices 2011 et 2013.

L'imputation de ce résultat comptable sur le report à nouveau, impacte le montant des réserves financières de la FCBN.

Présentation du bilan comptable 2014

• Actif

La FCBN n'a pas effectué de nouveaux investissements en 2014. Les **dépenses d'investissement** (immobilisations) s'élèvent à 20 414 € contre 36 817 € en 2013. Les immobilisations financières sont restées stables malgré le dépôt complémentaire de cautionnement auprès du bailleur (OPHM), lié à la hausse des loyers.

Les **créances et charges constatées d'avance**, en hausse, se composent essentiellement de « créances clients », d'un montant de 488 668 € beaucoup plus important qu'en 2013 (297 719 €), en raison des principaux facteurs suivants :

- un solde de 343 383 € de la subvention de fonctionnement du MEDDE non versé en 2014 ;
- un solde de 29 469 € de la subvention du MEDDE pour le projet « Flore locale » restant à encaisser ;
- un financement de l'AESN pour la phase III du projet « Zones humides », de 79 754 €, qui ne sera pas versé avant 2015, année de déroulement du projet, et un solde de 8 825 € pour celui de la phase II qui sera attribué mi-2015 à la remise des livrables ;
- un montant de 11 000 € de financements mutualisés des CBN dans le cadre de l'expertise juridique relative à la réutilisation des données du réseau et du projet « Flore locale et messicoles » et 8 000 € de cotisations 2014 des CBN restant à encaisser au 31 décembre.

Ces créances comprennent par ailleurs des valeurs mobilières de placement à hauteur de 19 306 € en hausse de 0,5 % sur an, correspondant aux garanties bancaires du Crédit coopératif, demandées par l'OPHM pour la prise à bail des locaux des 16 et 18 rue Beaumarchais.

L'importance des « créances clients » explique la baisse de 75 % de la trésorerie par rapport à 2013, dont le montant est de 180 313 € fin 2014.

• Passif

Les réserves passent de 250 553 € à 170 356 €, soit une diminution de 80 197 € compte tenu d'une part du résultat comptable négatif et d'autre part, de la « provision pour risques et charges » qui passe de 42 237 € en 2013 à 55 273 €, en raison d'une reprise de provision de 2 483 € pour des honoraires d'avocat et de l'inscription d'une nouvelle provision en 2014, de 15 519 €, pour des charges exceptionnelles liées à une demande induite de régularisation de cotisations retraite (cf. page 17).

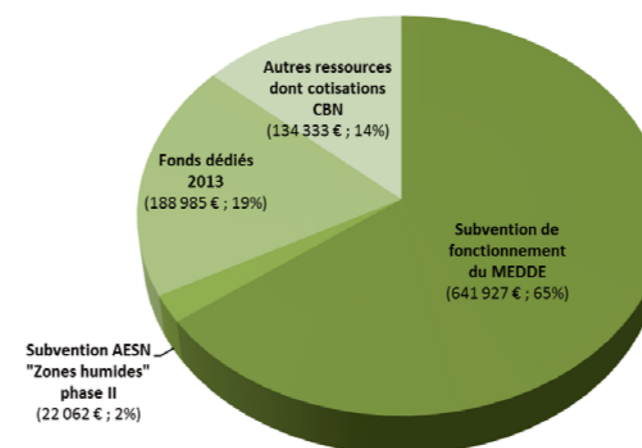
Les **fonds dédiés et produits constatés d'avance** (PCA), d'un montant total de 219 894 €, sont en forte réduction par rapport à l'exercice 2013 (soit 302 118 €). Les PCA, de 113 137 € en 2013, se limitent à 79 754 €, montant qui concerne la subvention de l'AESN phase III, déjà constatée d'avance en 2013 ; en 2014, la FCBN n'a pas reçu de nouveaux financements pluriannuels. Les fonds dédiés représentent 140 140 €, en réduction de 26 % sur un an, suite à la réduction de la voilure budgétaire.

Les **dettes sociales, fiscales et « fournisseurs »** de la structure, d'un montant de 398 603 €, s'inscrivent en recul de 26 % par rapport à l'exercice 2013 (soit 538 557 €). Ceci s'explique par une forte diminution des dettes « fournisseurs », d'un montant de 294 557 € en 2014 contre 474 051 € en 2013, liée principalement à la réduction du montant des crédits du MEDDE destinés aux CBN, transitant par la FCBN. Cependant, le montant de ces dettes reste significatif : quelques factures, d'un montant important, adressées en fin d'année 2014, n'ont pu être payées que début 2015, en raison de tensions de trésorerie liées au retard de versement du solde de la subvention du MEDDE. Par ailleurs, ce compte comprend des « factures non parvenues » dans le cadre de la sous-traitance aux CBN, pour 179 014 €, correspondant aux actions des lettres de commandes considérées comme réalisées, mais pour lesquelles les CBN n'ont pas encore transmis de factures à la FCBN.

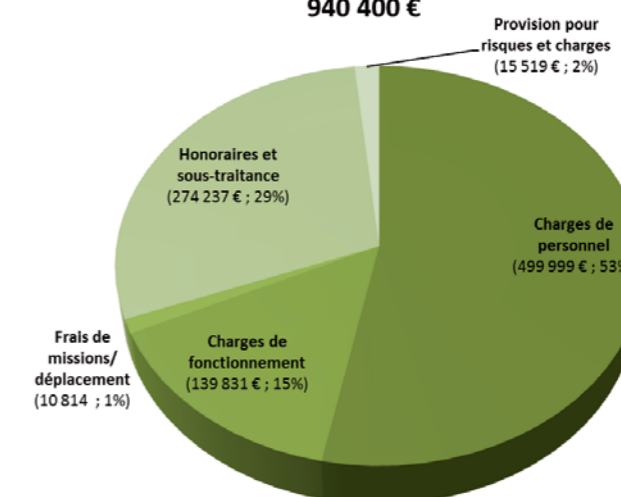
STRUCTURE DU BILAN COMPTABLE 2014

ACTIF	PASSIF
Immobilisations : 20 414 €	Report à nouveau, subventions d'investissement, provisions : 170 356 €
Stocks et en cours (actif circulant) : 0 €	incluant un résultat de - 93 233 € et des provisions pour risques de 55 273 €
Créances et charges constatées d'avance : 588 128 €	Fonds dédiés et produits constatés d'avance : 219 894 €
Trésorerie : 180 313 €	Dettes : 398 603 €

Recettes exécutées en 2014 : 987 307 €

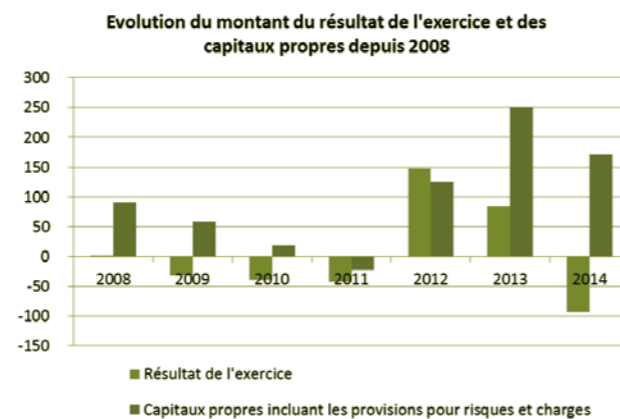
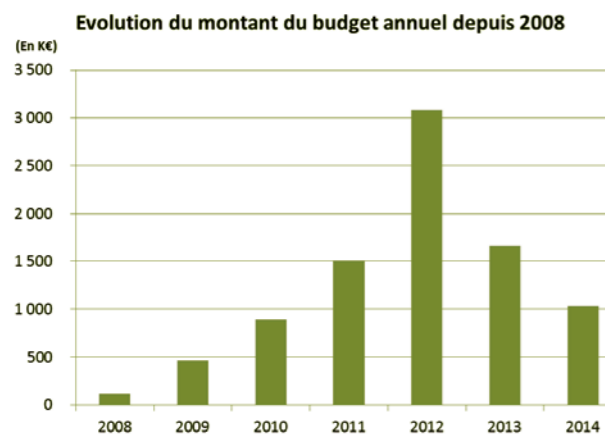


Dépenses exécutées en 2014 (hors reports sur 2015) : 940 400 €



EVOLUTION DU BUDGET, DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE 2008-2014			
Exercice	Budget (€)	Résultat de l'exercice (€)	Capitaux propres (€)
2008	112 830	91	90 376
2009	469 500	- 31 827	58 546
2010	893 633	- 39 536	19 012
2011	1 509 193	- 42 308	- 23 296
2012	3 084 979	148 206	124 911
2013	1 662 536	83 406	250 553*
2014	1 031 364	- 93 233	170 356*

*dont 42 237 € de provision pour risques et charges en 2013 et 55 273 € en 2014



Analyse financière

S'agissant de la dimension patrimoniale, le **fonds de roulement** passe de 213 736 € en 2013 à 149 942 € en 2014, soit moins de deux mois de charges, ce qui est insuffisant compte-tenu de la fragilité financière de la structure. Pour renforcer sa santé financière, l'association devrait disposer d'un fonds de roulement couvrant six mois de charges.

Comme dans le cas des exercices précédents, le **besoin en fonds de roulement** est négatif, car la FCBN gère des crédits destinés aux CBN pour une réalisation de programmes nationaux qui tend à s'étirer sur plusieurs exercices, venant gonfler les « dettes fournisseurs ». Le besoin en fonds de roulement connaît cependant une évolution, passant de - 506 785 € en 2013 à - 30 570 € en 2014, du fait de l'augmentation des créances clients, notamment du MEDDE.

Au 31 décembre, la **trésorerie** s'établit à 180 313 €, en forte baisse par rapport à 2013, en raison du versement tardif du solde de la subvention 2014 du MEDDE, en février 2015.

Concernant le **compte de résultat**, le volume budgétaire a diminué de 33 % sur un an et de 63 % sur deux ans. Alors que la subvention de fonctionnement du MEDDE a légèrement augmenté en un an, les fonds dédiés ont baissé, avec un report de crédits de 188 985 € en 2014 contre 680 140 € à consommer en 2013. Cette réduction traduit plus particulièrement la réduction significative du volume financier mobilisé en charges de sous-traitance pour les CBN.

S'agissant du **cycle d'exploitation**, les produits d'exploitation ont diminué de 8 % sur un an et les charges de 30 %, en raison principalement de la sous-traitance, des charges de personnel et d'une dotation aux provisions pour risques inscrite en 2013 pour 42 237 €. Cet effet ciseau conduit à une amélioration du résultat d'exploitation qui passe de - 460 427 € à - 128 926 €. Cependant, ce dernier demeure négatif car une partie des dépenses d'exploitation est financée par des reports de ressources non utilisées des exercices antérieurs.

MONTANT COMPARATIF DES DÉPENSES, RECETTES ET RÉSULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES						
	Exécution 2010	Exécution 2011	Exécution 2012	Exécution 2013	Prévision 2014	Exécution 2014
Dépenses (€)	805 283	1 192 129	2 770 767	1 517 838	1 031 364	1 080 540
Recettes (€)	765 747	1 149 821	2 918 974	1 601 244	1 031 364	987 307
Résultats (€)	- 39 536	- 42 308	148 207	83 406	0	- 93 233

Le montant des **produits financiers** est de 2 999 € en 2014 contre 13 022 € en 2013, du fait d'encaissements moins importants en 2014 et du versement très tardif du solde de la subvention 2014 du MEDDE.

Le **résultat exceptionnel** connaît une évolution passant de 39 656 € en 2013 à -16 150 € sous l'effet d'une diminution des produits exceptionnels et d'une augmentation des charges résultant principalement de l'inscription de la dotation aux provisions pour charges de 15 519 €.

Hors fonds dédiés, le **total des produits** a diminué de 13 % et les charges de 29 %. Les charges les plus significatives sont les dépenses de personnel. Bien qu'inférieures à 2013, leur part dans le budget augmente, passant de 47 % en 2013 à 53 % en 2014, en raison de la réduction des crédits dédiés aux CBN transitant par la FCBN. Les frais de structure sont maîtrisés et les frais de missions et déplacement en forte baisse.

Le **résultat comptable**, déficitaire de 93 233 €, n'est pas la conséquence d'une mauvaise gestion des crédits publics sur l'exercice 2014, mais s'explique principalement par la « correction » d'une insuffisance de « provisions » sur les exercices antérieurs pour le programme CarHAB, à une période où la FCBN, en phase d'installation, ne disposait pas de suffisamment d'outils de gestion comptable, ni d'un personnel en effectif suffisant, pour assurer le portage fiable de crédits pour douze structures différentes. Par ailleurs, lors de la clôture 2014, constatant qu'une insuffisance de provisionnement pourrait impacter les exercices futurs, au fur et à mesure de la réception des factures des CBN restant à recevoir, la FCBN a préféré, par précaution, en impacter la totalité sur l'exercice 2014.

Entre 2009 et 2012, La FCBN avait connu une augmentation exponentielle de son budget. Sur cette période, son budget avait été multiplié par 6,5, en lien avec la hausse des transferts de crédits du MEDDE vers la FCBN à destination des CBN, induisant une charge de travail très conséquente pour une structure en phase d'installation et une équipe en phase de recrutement. Après une courte période de consolidation des effectifs de l'équipe, et avec quatre postes vacants au 31 décembre pour cause de restrictions budgétaires, il faut relever à nouveau le sous-effectif de cette équipe (cf. bilan social), entraînant une **inadéquation entre objectifs et moyens et une surcharge de travail qui perdurent**.

Par ailleurs, malgré un résultat comptable négatif, les capitaux propres incluant les « provisions pour risques et charges » sont positifs. Cependant, le fonds de roulement, bien que supérieur à un besoin en fonds de roulement négatif, n'est pas suffisamment important pour couvrir six mois de charges. **La santé financière de la structure reste donc très fragile**.

D'autre part, le versement tardif du solde de la subvention du MEDDE accentue la situation, en entraînant des tensions de trésorerie, induisant mécaniquement un décalage dans le délai du paiement de certaines factures. De même, la notification très tardive de la subvention 2014 du MEDDE, soit le 17 décembre, a retardé la transmission des lettres de commande aux CBN ce qui, en cascade, a induit un décalage dans la mise en œuvre des actions par les CBN et dans la facturation des commandes, augmentant donc les dettes fournisseurs et les fonds dédiés à gérer pour l'équipe de la FCBN.

Enfin, compte-tenu des contraintes budgétaires ministérielles, la réduction significative du montant de la subvention financière du MEDDE rend difficile, pour la FCBN, la mobilisation de l'expertise des CBN, qui demeurent insuffisamment financés, pour s'impliquer correctement sur l'ensemble des programmes nationaux.

BILAN SOCIAL

Au 31 décembre, l'effectif total s'établit à seulement 6 équivalents temps plein (ETP) et 6,96 ETP travaillés sur l'année. L'effectif a diminué d'un ETP par rapport à 2013 compte tenu du départ, le 15 décembre, d'I. MANDON-DALGER, chargée de projets « Espèces exotiques envahissantes », suite à sa réussite à un concours dans un corps d'ingénieur du MEDDE. Sur les onze postes permanents que compte la FCBN, quatre sont vacants pour raisons budgétaires.

Formation continue du personnel

En 2014, cinq salariés ont bénéficié de formations d'adaptation au poste de travail, représentant un total de treize jours de formation, soit 91 heures :

- I. MANDON-DALGER, sur l' « Initiation au droit de l'environnement : principes et acteurs », du 20 au 22 janvier ;
- C. RESID, sur le thème « Construire et piloter son plan de formation », les 4 et 5 septembre ;
- J. GOURVIL, sur la « Gestion du temps : méthodes et outils de planification », les 18 et 19 septembre ;
- A. JUST et T. MILON, sur le thème « DBA2 : PostgreSQL Avancé », du 12 au 14 novembre.

Par ailleurs, l'organisation de journées de travail sur le terrain avec certains CBN s'est poursuivie, pour renforcer les compétences des salariés de la FCBN et favoriser les échanges avec les acteurs du réseau. Dans ce cadre, J. GOURVIL et T. MILON ont participé à deux jours d'inventaire botanique avec l'équipe du CBN méditerranéen de Porquerolles dans le département des Bouches-du-Rhône, les 12 et 13 mai.

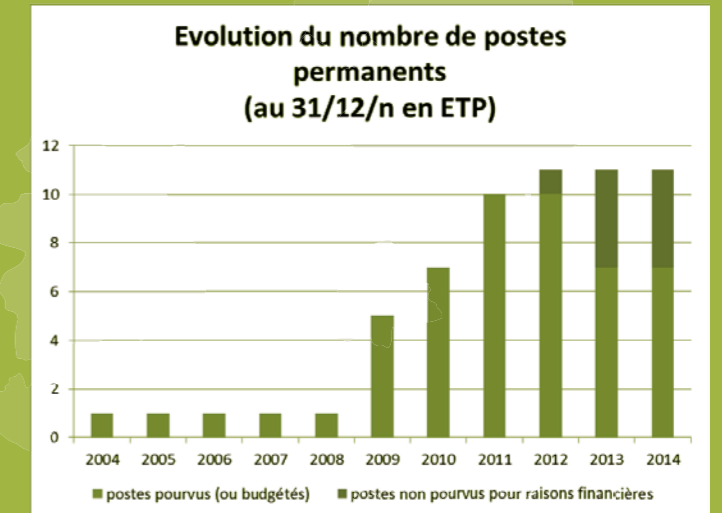
Prestations sociales

Comme les années précédentes, l'ensemble des salariés de la FCBN a bénéficié de titres-restaurant et d'une mutuelle obligatoire, pris en charge à 50 % par l'employeur, pour un coût total annuel de 8 838 € (5 880 € de titres-restaurant et 2 958 € de mutuelle).

REPÈRES (au 31 décembre 2014)

Caractéristiques de l'équipe permanente

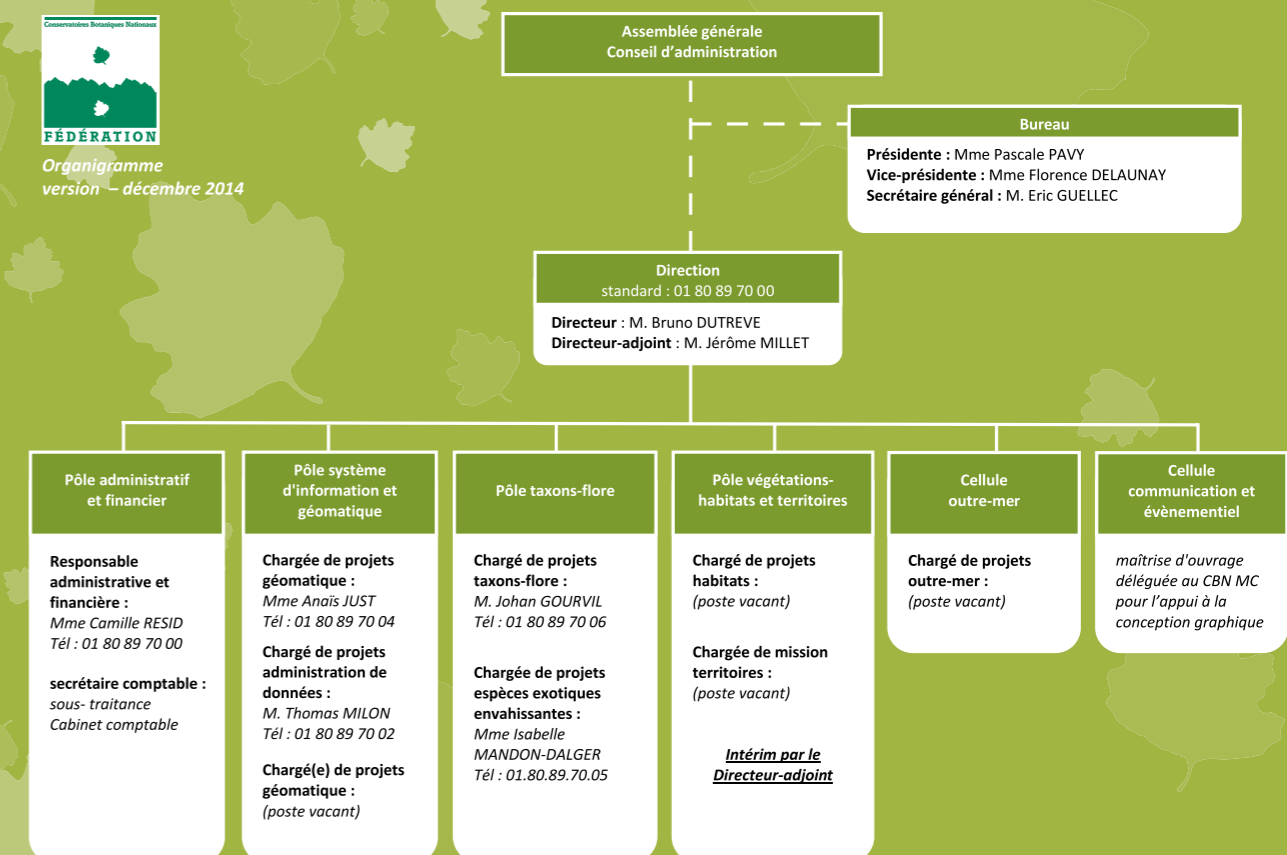
- 11 postes permanents, dont 4 postes vacants pour raisons budgétaires
- 6 ETP et 6,96 ETPT
- 36 ans de moyenne d'âge
- 31,2 mois d'ancienneté moyenne dans la structure
- Un niveau de formation élevé (100 % de Bac + 5 et plus)
- 13 jours de formation professionnelle
- 100 % des salariés à temps plein
- 1 fonctionnaire de l'État en position de détachement



Organigramme de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (hors contrats de moins d'un an).



Organigramme version - décembre 2014



DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE GESTION ET DE PILOTAGE

Sur le plan de la gouvernance, depuis 2010, la FCBN a engagé une démarche pour impliquer davantage les élus des CBN dans la gouvernance de la FCBN. Le 2 avril, l'Assemblée générale a adopté de nouveaux statuts, dont l'entrée en vigueur a été reportée au 12 novembre, pour permettre aux CBN de procéder à la désignation de leurs nouveaux représentants.

Parallèlement, lors de cette AGE, et dans la perspective de la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), la FCBN a adopté un « projet organisationnel et financier pour un cadre scientifique et technique relatif à la connaissance et la conservation des flore, fonge, végétation et habitats au sein de l'Agence », destiné au préfigurateur de l'AFB. Cette note de contribution, qui fait suite au séminaire de réflexion des administrateurs de la FCBN des 25 et 26 novembre 2013, propose notamment : la mise en place d'instances de gouvernance adaptées pour une démarche de co-construction, la création d'un Département « flore et habitats » au sein de l'Agence comme relais direct des CBN, une estimation des moyens financiers complémentaires à mobiliser pour consolider l'équipe de coordination technique des CBN au sein de l'AFB et pour financer l'expertise des CBN.

Sur le plan social, le règlement intérieur « employeur », formalisé fin 2013, a été adopté en Assemblée générale le 25 juin.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nouveau conseil d'administration de la FCBN mis en place au 31 décembre	oui	oui
Nombre d'outils de gouvernance, de pilotage ou de gestion adoptés par les instances	3*	3

LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

Les locaux du siège administratif de la Fédération ont été équipés pour répondre aux besoins informatiques de la FCBN. Ils sont dotés d'une liaison en fibre optique, plus performante que l'ancienne liaison ADSL. Depuis 2012, la FCBN dispose d'un serveur dédié chez un hébergeur professionnel (OVH), dans lequel sont stockés :

- le site internet (www.fcbn.fr) et le site extranet (www.fcbn.fr/extranet) ;
- la plateforme de visualisation des données d'observation relatives à la flore de France ;
- l'interface de consultation du Livre rouge des plantes menacées de métropole (<http://www.fcbn.fr/consultation-livre-rouge>) ;
- la photothèque du Livre rouge (www.fcbn.fr/phototheque) ;
- la plateforme de gestion documentaire « open source » ou logiciel PMB (<http://www.fcbn.fr/documentation>).

Depuis 2012, du fait de son statut d'association, la FCBN bénéficie du programme de donations technologiques Adb-Solidatech : elle acquiert des programmes et licences à coûts réduits, notamment les produits Microsoft, Symantec et Adobe. Dans ce cadre, le parc « logiciel » de la FCBN a été harmonisé en 2014. Chaque ordinateur dispose désormais du système d'exploitation Windows 7 Professionnel et de Microsoft Office 2010. Par ailleurs, la FCBN dispose d'une licence ArcView fixe version 10.0 monoposte.

Végétations du Cirque de Mafate, La Réunion
© J. GOURVIL - FCBN





Conseil d'administration de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN).

3. Représentation du réseau

REPÈRES

- 45 réunions ou manifestations nationales dans lesquelles au moins un salarié de la FCBN a représenté le réseau des CBN
- 1 convention de partenariat non financière

REPRÉSENTATION DANS DES INSTANCES ET DES MANIFESTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

La FCBN représente les CBN au niveau national, exprime leurs positions et défend leurs intérêts dans plusieurs comités de pilotage nationaux et instances scientifiques. Elle est également membre de plusieurs structures partenaires et participe, à ce titre, à leurs instances. La représentation a été assurée par l'équipe salariée de la FCBN, par les membres du Bureau et par les directeurs de CBN ou leurs représentants.

L'équipe

La préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a continué de mobiliser la Direction de la FCBN à travers la participation à quatre réunions du groupe des 9 ou « G9 », organisées par les préfigureurs de février à septembre, notamment pour débattre du projet de loi créant l'Agence et présenter les avancées du futur « quasi-statut », qui doit être créé pour assurer la gestion des contractuels de droit public de l'AFB, de l'ONCFS, des Parcs nationaux et du Conservatoire du littoral. En novembre, une réunion de travail a été organisée avec le nouveau Directeur de la mission de préfiguration.

Dans le contexte de la création de l'AFB, le Directeur de la FCBN a été auditionné le 27 mai par les représentants de la Commission du Développement durable de l'Assemblée nationale.

Compte-tenu du sous-effectif de l'équipe de la FCBN, la participation de la Direction de la FCBN dans les organes de gouvernance de structures partenaires a été limitée à un Conseil d'administration de l'ATEN et à un Conseil d'administration de l'UICN.

L'équipe de la FCBN a également participé aux quatre réunions du Comité technique du programme CarHAB (COTECH) pour restituer l'état d'avancement des actions qu'elle pilote et assurer un suivi rapproché de l'avancement des autres actions. Dans le cadre du SINP, elle a participé au Comité d'orientation de l'INPN mais n'a pas pu se mobiliser pour le Comité de pilotage (COPI). Dans le cadre de son appui à la stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, l'équipe de la FCBN a présenté les résultats de ses actions à l'occasion du colloque Ecoveg à Lyon, lors du congrès de l'European Weed Research Society (EWRS) à Montpellier et au cours des assises nationales des « espèces exotiques envahissantes » organisées à Orléans. La FCBN a, par ailleurs, renouvelé son adhésion au Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (COS-FRB) et y a représenté le réseau lors de deux réunions. Enfin, en appui au déploiement des politiques du MEDDE, l'équipe a porté les contributions du réseau en participant notamment aux réunions suivantes : Comité national de la Trame verte et bleue (CNTVB) ; COPI plans nationaux d'actions (PNA) Liparis de Loesel, messicoles, insectes pollinisateurs ; COPI du projet « indicateurs zones humides » (ZHéO) ; COPI du projet VegFrance, COPI Carnet-B et Colloque sur les Variables Essentielles de la Biodiversité (EBV).

Le Bureau

Les membres du Bureau de la FCBN se sont mobilisés, à titre bénévole, notamment pour assurer la promotion du réseau et la consolidation des partenariats, en participant à plusieurs instances ou manifestations nationales, dont :

- une audition devant la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale (Présidente), le 27 mai, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur la biodiversité ;
- le Comité national et le Comité de révision de la Stratégie nationale pour la biodiversité, les 23 avril, 17 septembre et 29 octobre (Présidente) ;
- une réunion avec l'Association française de lichénologie et la Société mycologique de France, le 18 février (Trésorier et Vice-présidente de la FCBN), visant à formaliser un partenariat.

Les directeurs de CBN ou leurs représentants

Les directeurs de CBN ou leurs représentants ont également assuré un rôle de représentation du réseau, en participant notamment aux réunions ou manifestations suivantes :

- la Commission « flore » du CNPN, les 29 janvier, 9 avril et 26 mai (V. BOULLET) ;
- la 7^e Conférence Planta Europa du 17 au 27 mai en Grèce et le COPIL, du 26 au 28 septembre, en Hongrie (P. BARDIN) ;
- le Comité national d'organisation du concours « prairies fleuries » les 14 janvier, 27 juin et 17 décembre et la remise des prix au Salon national de l'agriculture, le 24 février (F. DEHONDT) ;
- les Comités techniques du programme CarHAB, les 23 janvier, 28 mai, 9 octobre et 17 décembre (V. BOULLET puis G. CHOISNET, M. ISENMANN, C. PANAIOTIS et F. HENDOUX) ;
- le COPIL du projet « Flore locale et messicoles », les 20 février, 19 septembre et 20 novembre (G. LARGIER) ;
- une réunion préparatoire à l'adhésion de la FCBN au protocole du SINP, avec le MEDDE/DEB et le MNHN, le 25 septembre en appui à la Direction de la FCBN (J-M VALET, F. DEHONDT, F. HENDOUX) ;
- le COPIL Boîte à outils « Zones humides » (F. HENDOUX) ;
- la Commission des ressources génétiques forestières, le 26 mars (G. LARGIER) ;

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES COLLABORATIONS SCIENTIFIQUES

La FCBN s'est attachée en 2014 à renforcer ses liens et à développer des synergies avec ses partenaires. Plusieurs conventions cadre de partenariats ont été formalisées, mais n'ont pu être signées avant la fin de l'année indépendamment de la volonté des instances de la FCBN :

- renouvellement de la convention relative aux référentiels taxonomiques (TAXREF) ;
- convention de partenariat avec EDF-SA ;

Seuls l'avenant à la convention avec le GIP et la convention-cadre non financière relative au programme TeMeUm ont pu être signées avec l'ATEN fin 2014.

L'élaboration des projets de convention avec l'Association française de lichénologie et la Société française de mycologie, dont le pilotage a été confié au Directeur du CBN de Bailleul, a pris du retard au second semestre, du fait d'une surcharge de travail. Ces projets devraient aboutir en 2015.

Par ailleurs, des conventions de partenariat plus ponctuelles ont également été signées :

- convention non financière, avec le Secrétariat du Comité pour la cartographie de la flore d'Europe, basé à Helsinki ;
- avenant à la convention avec l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse, relatif à la transmission de données d'observation sur l'ambrosie.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de conventions de partenariat non financières signées au 31 décembre	2	1

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de réunions (COPIL, etc.) ou manifestations nationales dans lesquelles au moins un salarié de la FCBN a représenté le réseau des CBN	40	45



7^e Conférence du réseau Planta Europa du 17 au 27 mai en Grèce.



Suivi de *Halimione pedunculata*
J.-C. Hauguel © CBN de Bailleul

4. Appui, animation du réseau et centre de ressources

Dans le cadre de sa fonction de tête de réseau, la FCBN favorise au sein du réseau, le développement et l'harmonisation des méthodes et des outils, ainsi que le confortement de l'expertise « flore » et « habitats ». Cette fonction s'articule autour de quatre volets : l'appui ciblé aux CB(N) d'outre-mer pour consolider le réseau d'expertise ultra-marin, le portage et la coordination de projets initiés par le réseau hors CPO du MEDDE, l'animation du Conseil de direction du réseau et des groupes thématiques inter-CBN et enfin, le développement d'un centre de ressources pour les CBN et leurs partenaires.

APPUI CIBLÉ AUX CB(N) D'OUTRE-MER POUR CONSOLIDER LE RÉSEAU D'EXPERTISE ULTRA-MARIN

Cet appui a notamment pour objectif de renforcer les échanges d'expériences et d'identifier des problématiques communes entre Conservatoires botaniques ultra-marins. Cependant, le départ du chargé de projets « outre-mer » de la FCBN en mai 2012, et son non remplacement pour raison budgétaire ont fortement limité les actions en 2014. La FCBN, a renouvelé son adhésion au réseau TeMeUm au mois de décembre. Elle a veillé à relayer les informations à chaque Conservatoire botanique ultra-marin, agréé ou émergent. Le GT inter-CBN "outre-mer" n'a pu être formalisé. La FCBN reste en attente du projet de stratégie d'appui aux Conservatoires botaniques émergents en outre-mer, dont l'élaboration a été confiée fin 2012 au CBN de Mascarin.

La FCBN a poursuivi la formalisation d'un « kit d'appui » aux Conservatoires botaniques émergents de statuts associatifs. Ce kit vise à « recycler » et valoriser, sous la forme de fiches pratiques, des informations, procédures, modèles de documents juridiques et outils de suivi mis en place et capitalisés depuis 2011 pour le pilotage de la FCBN. Cet outil, qui ne constitue pas une « norme » à respecter, et qui a vocation à être enrichi progressivement, s'organise autour des six volets suivants : pilotage stratégique et gouvernance ; juridique ; social, ressources humaines ; administratif ; financier et gestion de projets. Les fiches pratiques formalisées au cours de l'année sont accessibles sur l'outil extranet de la FCBN.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de fiches pratiques réalisées pour le kit administratif et financier d'appui aux CB(N) émergents	8	8

APPUI AU PORTAGE DE PROJETS OU D'EXPERTISES POUR LE RÉSEAU

Projet « Zones humides »

Cette étude initiée en 2011, dont la FCBN assure la coordination technique, vise la réalisation de deux guides d'aide à la cartographie des zones humides pour le bassin Seine-Normandie. Elle est réalisée à l'initiative du réseau des CBN, pour le compte et avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Cette étude a mobilisé l'expertise des trois CBN suivants, compétents sur le bassin hydrographique :

- le CBN du Bassin parisien, délégations des régions Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne et Ile-de-France ;
- le CBN de Brest, antenne de Basse-Normandie ;
- le CBN de Bailleul, antennes de Haute-Normandie et de Picardie.

L'expertise de l'association « Pôle lorrain du futur CBN Nord-Est » a également été mobilisée.

La FCBN s'est investie dans la mise en œuvre de la phase II du projet. Elle a assuré la coordination technique en lien avec les CBN et le pôle lorrain du futur CBN Nord-Est. Elle a pris en charge la production des cartes de répartition des 517 taxons présents sur le territoire du bassin de l'AESN. Les CBN ont poursuivi la rédaction des fiches descriptives pour 281 taxons, 37 classes et 70 alliances de végétation. La mise en œuvre de la phase II doit aboutir, à compter de mi-2015, à l'élaboration des contenus des deux guides d'aide à la cartographie des zones humides pour le bassin Seine-Normandie. En 2014, un léger décalage dans le temps, explique le retard constaté dans l'élaboration des fiches descriptives au 31 décembre. Toutefois, ce retard devrait être rattrapé d'ici juin 2015, pour permettre la mise en œuvre de la phase III du projet, relative à l'édition des deux guides.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de fiches descriptives des taxons produites (fiches « flore »)	350	281
Nombre de fiches descriptives des syntaxons produites (fiches « classes »)	120	107

Colloque « {Flore locale} et messicoles, des signes de qualité nationaux pour la conservation et l'utilisation durable d'espèces végétales indigènes dans les filières locales » © J. GOURVIL - Fédération des CBN



Projet SNB {Flore locale}® et messicoles®

En réponse à un appel à projets du MEDDE, lancé en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la FCBN, l'association Afac-agroforesteries et l'association Plante & Cité, ont élaboré un projet intitulé « {Flore locale} et messicoles, des signes de qualité nationaux pour la conservation et l'utilisation durable d'espèces végétales indigènes dans les filières locales ». L'objectif du projet, développé sur le territoire métropolitain et ultra-marin, est de favoriser le développement de filières de plantes d'origine locale contribuant à la préservation de la diversité génétique. La FCBN a confié le pilotage technique et l'animation du projet au CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, à l'initiative du projet. La première phase de ce projet, initiée en mars 2012, a pris fin le 30 juin 2014. Elle a été suivie d'une phase transitoire de six mois jusqu'en décembre 2014.

Une enquête nationale s'adressant aux producteurs et aux prescripteurs de végétaux sauvages d'origine locale a été diffusée en ligne, de novembre 2013 à février 2014. Analysée en 2014, cette enquête a permis d'appréhender la localisation et la typification des acteurs de ces filières variées et de mieux connaître les gammes végétales issues de plantes sauvages d'origine locale. Enfin, elle a permis de caractériser les besoins et les attentes des porteurs de projet et des acteurs de ces filières.

Le cahier des charges des signes de qualité a été validé par le comité de pilotage et finalisé en juin 2014. Celui-ci a pour objet de définir les règles de récolte, de production, de commercialisation, de traçabilité et de contrôle et garantit à l'utilisateur, l'origine géographique des plantes et leur diversité génétique. La cartographie nationale des régions d'origine a également été finalisée en juin, avec la définition, pour la France métropolitaine, de onze régions d'origine et de production des semences.

L'ensemble de ces documents supports (règlement d'usage, référentiel technique, carte des régions d'origine), et les logos (finalisés à l'automne 2014) constituent les éléments constitutifs des deux marques collectives simples qui ont été déposées à l'INPI début 2015, après une expertise juridique menée en 2014.

La phase I du projet, co-financée par le MEDDE, a fait l'objet d'un colloque de restitution organisé à Nanterre le 18 juin par le CBN des Pyrénées et Midi-Pyrénées pour le compte de la FCBN, par Plante et Cité et par l'AFAC. Ce colloque a réuni plus de 150 professionnels et a permis :

- de présenter les résultats de la phase I du projet « Flore locale et messicoles » ;
- de présenter des filières de production existantes ou en émergence ;
- de présenter des projets d'aménagement ayant utilisé des plantes sauvages locales ;
- d'aborder, sous forme de tables-rondes, des échanges entre les différents métiers impliqués sur cette thématique (utilisateurs, prescripteurs, producteurs, filière génie écologique...).

Le travail réalisé au cours de la phase I du projet a été largement valorisé, lors de conférences, colloques et salons : Salon du végétal, Journée du réseau REVER, Assises nationales de la biodiversité, Colloque Génie végétal-Génie écologique. Cette démarche a également été relayée dans la presse spécialisée : *Les quatre saisons du jardin bio*, *La Garance voyageuse*, *Le lien horticole*.

Enfin, des pages internet de présentation du projet ont été développées sur le site de la FCBN, pour valoriser la création de ces deux marques collectives simples <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>

Le projet sera poursuivi en 2015 par une seconde phase opérationnelle (2015-2017), sous réserve de mobilisation du budget, avec dépôt des premiers dossiers de candidatures aux signes de qualité en février, première réunion du comité de marques à la fin du printemps et premiers audits initiaux durant l'été en vue d'une labellisation de producteurs à l'automne 2015.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de règlements d'usage formalisés et de marques déposées au 31 décembre	4	2*

* règlements formalisés mais marques déposées début 2015



Réunion du groupe de travail
« SI-Flore » en avril 2014
© J. GOURVIL - FCBN

ANIMATION DU CONSEIL DE DIRECTION ET DES GROUPES DE TRAVAIL INTER-CBN

Animation du Conseil de direction

Au cours de l'année, onze réunions du Conseil de direction du réseau (CODIR) ont été organisées et animées par le Directeur de la FCBN et son adjoint. Les réunions téléphoniques mensuelles de deux heures se sont tenues le premier mercredi de chaque mois excepté pour le mois d'août.

Avec un taux annuel moyen de participation des directeurs de CBN de 67 %, de nombreux points ont été abordés parmi lesquels : la préfiguration de l'AFB, la programmation annuelle et les points d'avancement des programmes nationaux (liste rouge, CarHAB, SINP, etc.), le développement du système d'information de la FCBN, la poursuite du projet « Flore locale et messicoles », la consolidation ou le développement de partenariats de niveau national (EDF, AFL, SMF, UICN, Telobotanica, SBA et Flora europaea), ou encore les opportunités d'implication du réseau dans des projets (Arcad, GDR, NetGrass, Life « zones humides », etc.).

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de réunions du Conseil de direction animées avec documents préparatoires, ordre du jour et compte rendu formalisés et validés	9	11

Animation des groupes de travail inter-CBN

Tout au long de l'année, la FCBN a poursuivi son animation des différents groupes de travail thématiques (GT) internes au réseau, qui contribuent largement à la dynamique collective. L'objectif est d'animer les questions partagées au sein du réseau pour faciliter l'échange de pratiques, de ressources, d'outils, d'actualités, de favoriser la mutualisation des méthodes et de créer une dynamique collective et une cohérence au sein du réseau. Les réunions physiques, généralement organisées à Montreuil, ont été limitées à une réunion annuelle par groupe de travail, en raison de fortes contraintes budgétaires. Par ailleurs, la FCBN a animé ces groupes de travail, tout au long de l'année, par des mails d'information réguliers, des échanges bilatéraux, des réunions téléphoniques, appuyés sur une veille active relative aux aspects techniques, aux évènements et aux projets en cours.

GT « système d'information (SI) flore »

Ce groupe de travail, qui regroupe d'une part, des botanistes et d'autre part, des géomaticiens ou administrateurs de données des CBN, a poursuivi ses travaux dans la perspective prioritaire de l'agrégation nationale des données des catalogues de la flore réalisés par les CBN. Ces catalogues régionaux synthétisent des informations sur la chorologie, l'écologie et les statuts des taxons. Une réunion téléphonique et une réunion en présentiel ont été organisées au cours de l'année afin de valider le format standard d'échange des données.

Un bilan de cette agrégation a été présenté au CODIR au cours de l'année. Les premiers résultats ont été mis à disposition du GT « système d'information flore » à travers une plateforme web de visualisation des données : « Taxa analyst » (suivi de l'agrégation, représentation cartographique des différents statuts). Les échanges au sein du GT ont permis de faire évoluer l'outil et le format standard. L'agrégation des données des catalogues doit se poursuivre en 2015.

Par ailleurs, des échanges relatifs à la méthodologie de qualification des données ont été organisés à Montreuil en avril. Cette réunion fut également l'occasion de faire le point sur le lien entre les données du SI de la FCBN et les évaluations nationales relatives à l'élaboration de la liste rouge et de la liste relative aux « espèces exotiques envahissantes », ainsi que le travail sur la constitution d'un catalogue national.

Enfin, dans le cadre du transfert de compétence, l'équipe de la FCBN a invité les CBN intéressés à participer à une journée de présentation de l'architecture informatique de la plateforme de diffusion des données « flore ».

GT « végétation-habitats »

Le groupe de travail s'est réuni en marge du séminaire relatif à l'élaboration de la méthodologie du programme CarHAB organisé à Chilhac au mois de mai. La réunion a permis d'échanger sur la proposition méthodologique du réseau des CBN relative à l'évaluation patrimoniale des végétations et des séries de végétations. Suite à ces échanges, un article intitulé : « Évaluation patrimoniale des végétations et des séries de végétations : état des réflexions et proposition méthodologique nationale du réseau des CBN » a pu être formalisé. Cette proposition méthodologique a été présentée lors du séminaire international : gestion et conservation de la Biodiversité VIII, « Listes rouges d'habitats et de séries de végétation », organisé à Dax du 3 au 7 juin, auquel plusieurs membres du GT ont participé. L'article doit paraître dans les actes du séminaire en 2015.

GT « Espèces exotiques envahissantes (EEE) »

Lors de la réunion annuelle du groupe de travail, qui s'est déroulée les 19 et 20 novembre, l'outil de cotation des espèces, développé lors du dernier trimestre par la FCBN, a été présenté aux membres du GT et testé. Cet outil, qui prend la forme d'une plateforme web, collaborative, de partage de la connaissance et de l'expertise inter-CBN, doit permettre de capitaliser les informations relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes, et leurs sources, afin de réaliser, pour chaque espèce, une analyse de risque. Lors de ce GT, un temps d'échange a également été organisé avec la représentante du MEDDE, afin d'évoquer les dispositions du texte réglementaire publié par l'Union européenne le 22 octobre, ainsi que le projet de stratégie nationale de lutte contre les EEE. Le règlement européen prévoit notamment que les espèces considérées comme envahissantes seront choisies par le biais d'une analyse de risque. L'outil développé par la FCBN pour la cotation des espèces, apparaît donc comme répondant à une demande nationale, et européenne.

Xanthium orientale,
espèce exotique envahissante
© CBN du Massif central



GT « Trachéophytes »

Pour des raisons logistiques, la réunion annuelle du groupe de travail qui s'est tenue en avril, a été adossée à la tenue de la réunion du GT « SI flore ». Elle a permis de formaliser une proposition d'axes de travail prioritaires relatifs aux critères de qualification nationale des données pour produire les couches de référence, aux évaluations nationales relatives à l'élaboration de la Liste rouge et de la liste « espèces exotiques envahissantes » et enfin sur la production d'un catalogue national des trachéophytes de métropole.

GT « Conservation »

Le groupe de travail s'est réuni en mars, à Hyères. La réunion de deux jours a permis de traiter des sujets relatifs à la conservation ex-situ tels que :

- la réalisation d'un état des lieux de la conservation ex-situ dans le réseau des CBN ;
- la gestion et la diffusion de l'information ;
- la conservation ex-situ et la recherche ;
- la consolidation des compétences des personnels du réseau, par la formation.

Lors de la réunion, le GT a formalisé une proposition de mise en place d'un catalogue national des taxons conservés en banque de semences. Ce catalogue correspond à un inventaire le plus complet possible des taxons de la flore vasculaire présents en France métropolitaine et outre-mer, établi à partir d'un référentiel taxonomique et nomenclatural national (TAXREF) et contenant des informations à leurs sujets : présence en banque de semences, existence de test de germination. Après validation du CO-DIR, cette proposition a été mise en œuvre à l'automne.

GT « Documentation »

Les travaux du groupe de travail, dont l'animation a été confiée au CBN de Bailleul, ont été limités faute de moyens mobilisables. Les objectifs de ce groupe de travail sont de faciliter l'accès à la documentation au sein du réseau, de mutualiser des ressources et pratiques, de rechercher une économie de moyens (acquisition, saisie de notices bibliographiques, etc.) et, enfin, de porter à connaissance du grand public les ressources documentaires du réseau des CBN. Ce dernier objectif est facilité à travers l'utilisation d'une plateforme documentaire nationale, portée par le site internet de la FCBN (outil PMB). À cet effet, faisant suite à une réunion téléphonique de fin 2013, une rencontre entre la FCBN et la Bibliothèque nationale de France (BNF) a été organisée afin d'évaluer la faisabilité d'un partenariat entre les deux institutions. Ce premier contact a permis aux membres du GT « Documentation » de se familiariser avec les différentes procédures de la BNF pour la numérisation et le catalogage des documents d'archive. Concernant la numérisation, la BNF s'intéressant avant tout aux archives à valeur patrimoniale, il a été convenu que les CBN devraient fournir l'inventaire de tels documents en leur possession. La BNF a préconisé à la FCBN l'établissement d'un catalogue national, mais n'a pas été en mesure de proposer une aide financière ou matérielle.

Afin de mettre en place l'établissement de ce catalogue national, une réunion a été organisée au mois de mai, dans l'objectif de faire le point sur l'outil PMB, actuellement hébergé sur le serveur de la FCBN, et d'étudier les différents scénarii envisageables pour le rendre tout à fait fonctionnel. À cet effet, le Directeur de la société de service en ingénierie informatique « PMB Service » a été convié et les évolutions de l'outil PMB ont été présentées au GT. Différents scénarii ont été élaborés pour la poursuite des travaux du GT. Faute de moyens financiers pour mobiliser les CBN ou la société PMB service, cette action n'a pas pu être poursuivie en 2014.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de réunions des GT animées ou co-animées avec documents préparatoires, ordre du jour et compte rendu, formalisés et validés	7	7



Visite des installations dédiées à la conservation ex-situ du CBN méditerranéen de Porquerolles, par le GT "conservation", en mars 2014 © J. GOURVIL - FCBN

DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE RESSOURCES POUR LES CBN ET LEURS PARTENAIRES

Appui au programme « Référentiels » (TAXREF)

Au cours de l'année, la FCBN a contribué à la mise en œuvre du référentiel taxonomique et nomenclatural national pour la faune, la flore et la fonge de France métropolitaine et d'outre-mer (TAXREF), en transmettant, pour la France métropolitaine, des amendements et compléments sur les Trachéophytes et les Charophytes sur les versions (v7.0) de TAXREF : taxons absents, erreurs sur le nom valide retenu, erreurs nomenclaturales et taxonomiques, erreurs sur les statuts de protection, et statut de présence.

Par ailleurs, la FCBN a coordonné l'élaboration du référentiel des bryophytes de métropole produit par le réseau des CBN. En 2015, ce référentiel sera transmis au MNHN afin d'être intégré dans le référentiel TAXREF.

Déploiement d'un système d'information national sur la flore, la fonge, la végétation et les habitats

Conformément à leur mission de service public, les CBN ont vocation à agréger l'ensemble des données « flore » et « végétation-habitats » du réseau pour établir des synthèses nationales de données de qualité, afin de mettre à disposition des décideurs politiques, des partenaires et du grand public, un état de la connaissance actuelle à l'échelle nationale. Le préalable à cette action a été la mise en place, au sein de la FCBN, d'un système d'information (SI) administrant un ensemble de données, infrastructure technique faisant intervenir des personnes référentes et des méthodes spécifiques. Les données, agrégées à partir de 2013, visent notamment à conforter l'expertise des CBN et de leur fédération, à alimenter l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et à répondre aux différents besoins de programmes nationaux relatifs à la biodiversité végétale.

En 2014, l'agrégation des données « flore » a permis de compléter le jeu de 18 millions de données assemblées en 2013 et d'intégrer 3 millions de données supplémentaires. De plus, des mises à jour sur les jeux de données de quatre CBN ont été réalisées. Ainsi, fin 2014, le SI de la FCBN comptait 21 millions de données d'observation sur la flore. Une première réflexion sur la qualification nationale des lots de données a été engagée en parallèle de la participation au GT « Qualification » du SINP. L'objectif de ce travail est de répondre au mieux à la convention tripartite MEDDE-MNHN-FCBN qui désigne la FCBN comme responsable de l'élaboration des couches de références « Flore » et « Végétation » sur l'ensemble du territoire. Une méthodologie de qualification sur trois critères a donc été ébauchée et devra être finalisée en 2015.

Afin d'accroître les performances du système d'information de la FCBN, l'équipe du Pôle SI a suivi une formation « Administration avancée PostgreSQL ». En raison du manque de moyens humains et au vu de la montée en puissance de son SI, la FCBN devrait faire appel à ce prestataire en 2015, sous réserve de moyens financiers mobilisables, pour l'épauler dans l'administration de la base de données.

Concernant le volet relatif aux informations générales sur les taxons (TAXA), plusieurs actions ont été entreprises. Suite à une analyse des besoins, relative aux différents programmes nationaux, un format standard d'échange de données a été proposé et validé par le réseau. Ce format a été déployé dans les différents CBN et a permis de partager plus de 100 000 informations unitaires (statuts d'indigénat, statuts EEE, indice de rareté, degré de naturalisation...) provenant de treize régions (sept CBN) concernant plus de 10 000 taxons. Un outil de suivi de l'agrégation de ces données a été mis en place : "Taxa analyst". Simple et rapide à implémenter, il permet d'accéder rapidement à toutes les informations sous forme de tables et de cartes à l'échelle nationale et d'en suivre les évolutions. Quatre CBN partageront leurs catalogues en 2015 et des accords doivent être passés avec les Conservatoires botaniques émergents des régions Alsace et Lorraine pour compléter ce travail. En complément, un catalogue séminal a été initié afin d'assurer, à court terme, une visibilité nationale des actions de conservation ex-situ des CBN et de répondre à leurs besoins. La première « brique » de ce catalogue a vocation à dresser la liste des taxons conservés dans les banques de semences des CBN et pour lesquels des tests de germination ont été pratiqués. Les données ont été intégrées, en respectant un format prédéfini, dans une base de données consultable également via l'interface web "Taxa analyst".

Par la suite, le catalogue séminal sera enrichi par d'autres modules relatifs à la description des semences et aux protocoles de germination.

Concernant le développement du volet « végétation-habitats » du SI de la FCBN, le travail relatif au format d'échange des données d'observation sur les syntaxons (SYNDATA) a été poursuivi sur la base d'une première version de format standard élaborée en 2012 dans le cadre du programme Divgrass. Une collaboration bilatérale a été mise en place avec le CBN de Franche-Comté pour tester le format standard d'échange de données SYNDATA, avec pour objectif final de présenter les données sur la plateforme de diffusion du SI de la FCBN. Ainsi, plus de 7 000 relevés de végétations associés à environ 180 000 données d'occurrence de taxons ont été recueillis par la FCBN. L'intégration de ces données dans le SI de la FCBN et leur mise en ligne ont pris du retard et sont programmées en 2015, sous réserves de moyens mobilisables pour le développement du volet « végétations » du SI de la FCBN. En complément et en lien avec la mise en œuvre du programme CarHAB, le format standard de données des « catalogues de végétation, séries et géoséries » a été enrichi, pour une mise en place dans les SI des CBN en 2015.

Enfin, à la demande des CBN et en vue de l'adhésion de la FCBN au protocole du SINP, la FCBN a lancé une expertise juridique auprès d'un cabinet d'avocats. Un premier livrable, produit en octobre, précise les droits et obligations des CBN et de leur fédération quant à l'accès, l'échange, la diffusion et la réutilisation des données du réseau. Un second livrable, attendu début 2015, concerne un modèle type de contrat de licence de réutilisation des données.

Rôle de veille et d'accompagnement des CBN

L'équipe du pôle SI de la FCBN a poursuivi sa veille au profit des CBN, en participant notamment à plusieurs séminaires techniques :

- géoséminaire axé sur le consortium Géosud le 27 février ;
- forum des Technologies de l'Information et de la Communication de l'ATEN, les 28 et 29 mai ;
- session Postgresql, organisée par les sociétés Dalibo et Oslandia le 25 septembre.

La FCBN a poursuivi la veille bibliographique sur les espèces exotiques envahissantes de métropole : espèces, techniques de lutte, littérature internationale. La base de données bibliographique a été complétée et compte, fin 2014, plus de 2 300 références. Une veille technologique a également été mise en place pour le compte du réseau, communiquée au réseau sous la forme d'une lettre d'actualité (Lettre Système d'informations et Géomatique). En 2014, quinze lettres d'actualité ont ainsi été formalisées et diffusées.

Enfin, les déplacements des salariés de la FCBN dans les CBN ont été renforcés, notamment en vue d'accompagner ces derniers dans le cadre de la mise en œuvre de l'agrégation des données au niveau national. Dans ce cadre, la FCBN a par exemple réalisé, en juillet, une formation de « prise en main » de l'outil open source « TALEND open studio » auprès du CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Cet outil permet d'effectuer des synchronisations massives d'information d'une source de données vers une autre.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de CBN dont les relevés de végétation sont intégrés dans le SI de la FCBN au 31 décembre	1	0
Nombre de nouvelles occurrences de taxons intégrées dans le SI de la FCBN au 31 décembre	3 millions	3 millions



Formation lichénique terricole (*Cladonia* sp.) au sud de la Margeride, en Lozère © J. GOURVIL - FCBN



Atelier de travail dans le cadre
du programme CarHAB
© S. Perera - CBN du Massif central

5. Soutien aux politiques publiques

Dans le cadre de sa fonction de plateforme technique nationale, la FCBN coordonne la contribution collective du réseau des CBN pour le déploiement des programmes nationaux du MEDDE relatifs à la connaissance et à la conservation de la flore sauvage et des habitats. Ce soutien aux politiques publiques s'articule autour de trois volets : l'accompagnement de l'émergence de nouveaux CBN en vue de l'obtention de leur agrément, le soutien à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité et enfin, la réalisation d'expertises.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX CBN

En 2009, le MEDDE a confié à la FCBN une mission d'appui en vue d'accompagner l'émergence de nouveaux CBN pour compléter la couverture nationale, avec une priorité pour l'émergence d'un CBN Nord-Est, ayant notamment pour futur territoire d'agrément les régions Alsace et Lorraine, sous réserve de la volonté des collectivités territoriales.

Compte tenu de ses moyens humains contraints, l'appui de la FCBN a été très limité.

Émergence du CBN Nord-Est

Créé en janvier 2013 par Floraine (association des botanistes lorrains), le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et la FCBN, le **Pôle lorrain du futur Conservatoire botanique national Nord-Est** est une association dont l'objectif est de développer des missions de type CBN en région Lorraine. La première année d'existence a été consacrée à l'installation et la montée en puissance de cette structure émergente. L'effectif de l'équipe, consolidé grâce au recrutement d'un botaniste-phytosociologue et d'un botaniste, atteint trois salariés au 31 décembre.

En 2014, l'équipe du conservatoire s'est particulièrement impliqué dans les actions suivantes :

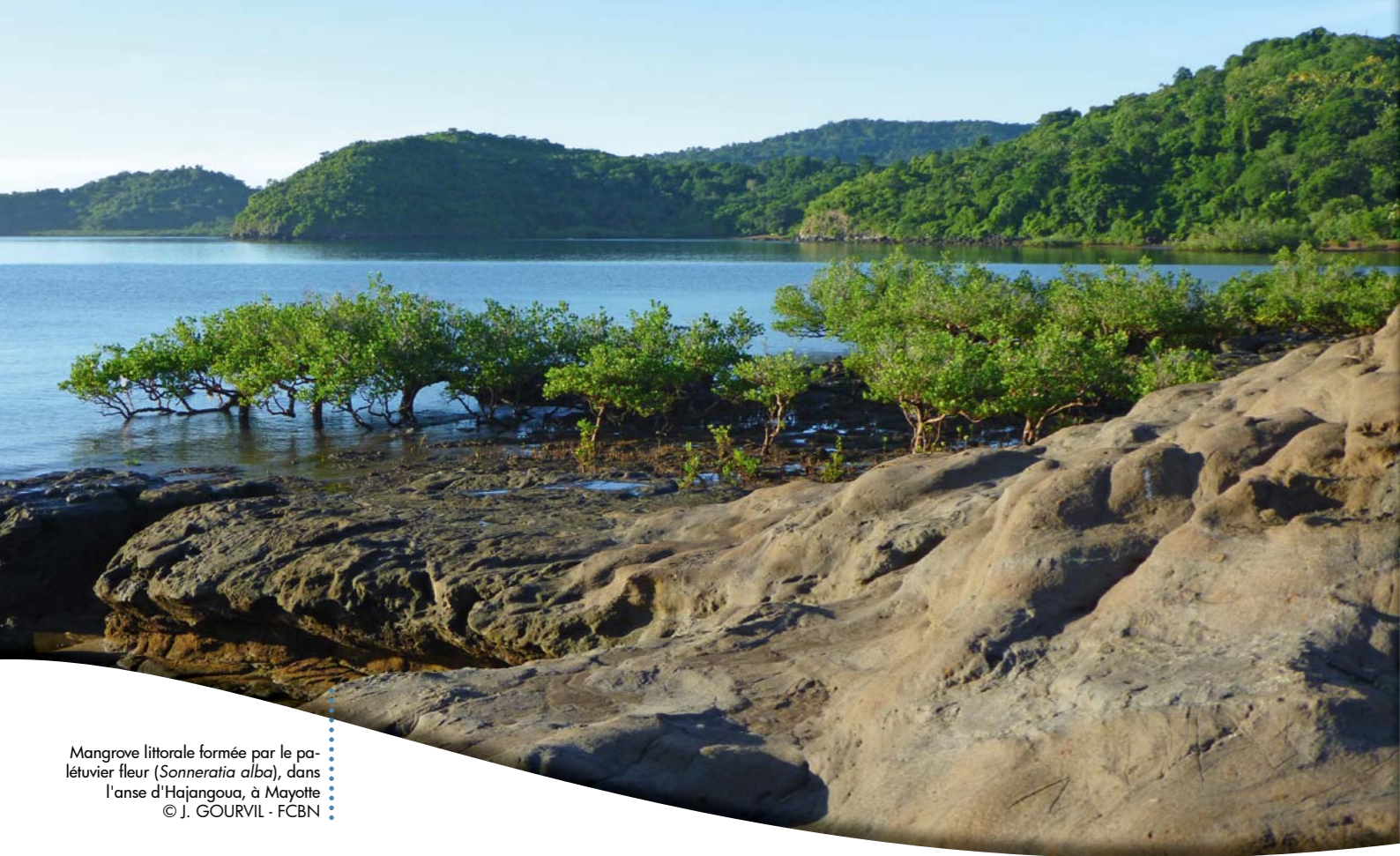
- l'animation du réseau de correspondants et la synthèse des données floristiques régionales ;
- l'élaboration de la liste rouge de la flore vasculaire de Lorraine ;
- la réalisation d'un référentiel phytosociologique des prairies du massif vosgien dans le cadre d'un projet interrégional associant le CBN de Franche-Comté (CBNFC), le Conservatoire botanique d'Alsace et le PNR des ballons des Vosges ;
- l'actualisation de données floristiques dans le cadre du programme de modernisation des ZNIEFF de Lorraine.

Pour mener à bien ses missions, le conservatoire s'est attaché à renforcer ses partenariats, par la signature de conventions, en particulier avec Floraine, le CENL, la DREAL Lorraine, le CBNFC et la FCBN. Le Conservatoire a notamment poursuivi sa collaboration scientifique avec le CBNFC et le Conservatoire botanique d'Alsace, dans l'objectif de préparer un possible agrément interrégional.

Au niveau des projets inter-CBN coordonnés par la FCBN, l'expertise du Conservatoire a notamment été mobilisée sur le projet d'élaboration de deux guides d'aide à la cartographie des zones humides pour le bassin Seine-Normandie (cf. projet « zones humides » page 32).

Créé en 2010 avec le statut de GIP, le **Conservatoire botanique d'Alsace** a pour objet de mettre en œuvre les quatre missions relevant d'un CBN : conservation de la flore et des habitats, connaissance, appui technique et scientifique et sensibilisation. Il regroupe les membres suivants : les communes de Mulhouse et de Strasbourg, Mulhouse Alsace agglomération, l'Université de Strasbourg, la Région Alsace et les deux départements (Bas-Rhin et Haut-Rhin). Composé de six salariés en 2014, l'effectif de l'équipe a été temporairement réduit à un unique salarié au 31 décembre, suite à la fin de plusieurs contrats à durée déterminée.

Dans ce contexte et dans le cadre de ses activités, le Conservatoire a néanmoins élaboré en 2014 une stratégie de conservation de l'œillet superbe, espèce menacée en Alsace et a œuvré à l'établissement de la liste rouge de la flore vasculaire d'Alsace qui a été finalisée en 2014. Il a également développé ses partenariats, notamment dans le cadre d'un projet, porté par deux PNR, d'amélioration des connaissances des habitats prairiaux de montagne, en coordination avec le CBN de Franche-Comté et le Pôle lorrain du futur CBN Nord-Est. Enfin, les échanges avec la FCBN et le réseau des CBN ont été consolidés.



Mangrove littorale formée par le palétuvier fleur (*Sonneratia alba*), dans l'anse d'Hajangoua, à Mayotte
© J. GOURVIL - FCBN

Émergence de CBN en outre-mer

Le départ, en mai 2012, du chargé de projets « outre-mer » de la FCBN et son non remplacement pour raison budgétaire, sont à l'origine d'une réduction significative des actions menées par la FCBN.

Aux Antilles, les deux démarches d'agrément en cours en Martinique et en Guadeloupe se sont poursuivies. Elles sont respectivement portées par des structures associatives, dénommées **Conservatoire botanique de Martinique** et **Conservatoire botanique des Îles de Guadeloupe**. L'appui apporté à ces Conservatoires botaniques émergents a été limité en 2014, notamment à travers l'accompagnement d'un étudiant de master II, dont le stage de fin d'étude au conservatoire botanique de la Martinique avait pour objectif de coordonner la prospection et les négociations d'acquisition de solutions géomatiques (SIG, GPS, bordereaux) en vue d'organiser toute la chaîne de l'information depuis la collecte de données terrain jusqu'à leur intégration et traitements au sein du conservatoire.

En Guyane, la FCBN a poursuivi son implication aux côtés du Conseil régional pour l'émergence de l'**Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG)**, intégrant un département « Flore » ayant vocation à assurer les missions d'un CBN. L'ensemble des partenaires du

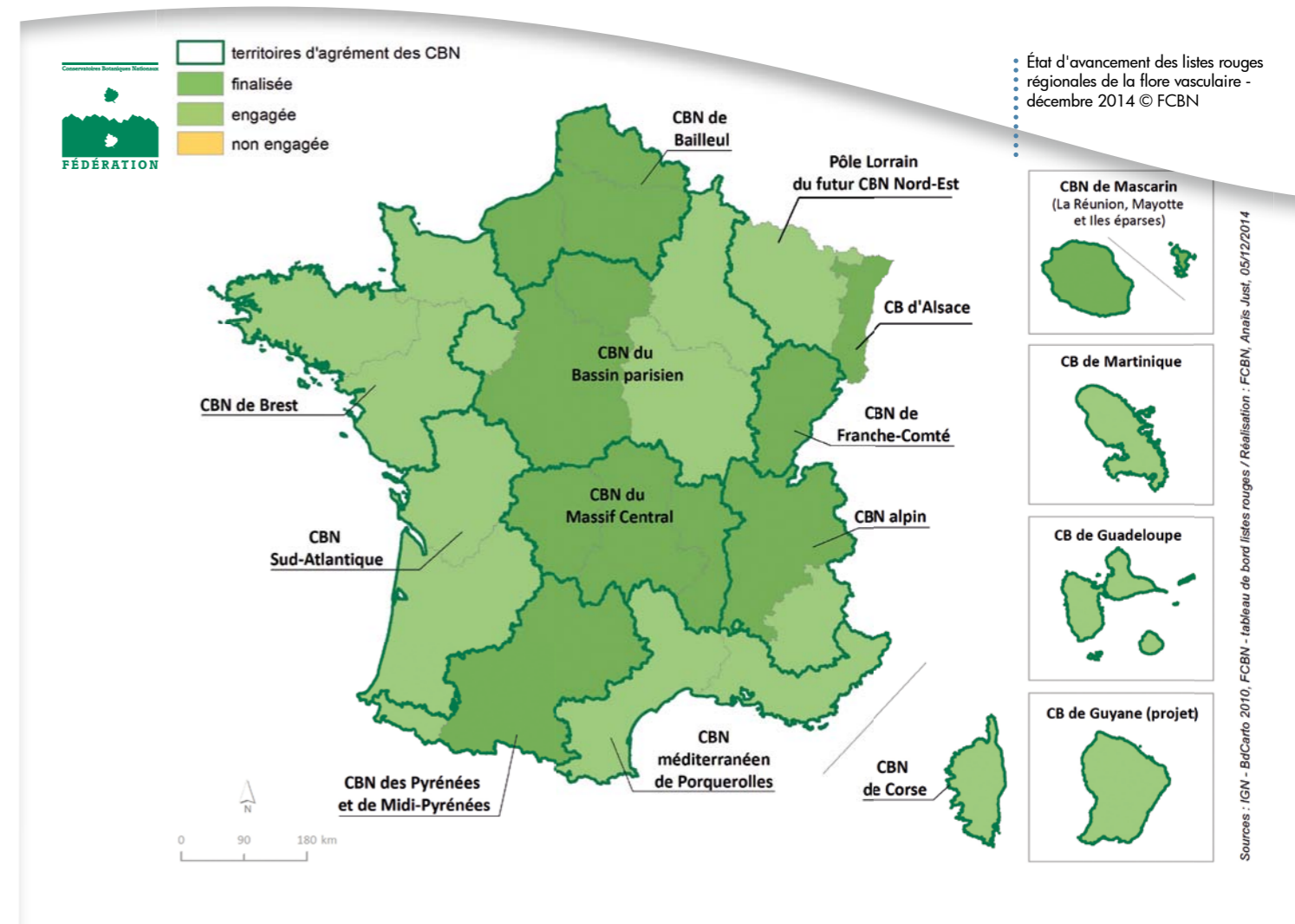
territoire a retenu le principe d'une création sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale ou EPCE (statut qui devrait être créé par la future loi relative à la biodiversité) et la création de la Collectivité unique de Guyane en décembre 2015. De ce fait, en 2014, le Conseil régional s'est donc impliqué au niveau du Ministère de l'Écologie et celui des Outre-mer, mais aussi avec les parlementaires, pour contribuer à enrichir le projet de loi relatif à la biodiversité concernant plus particulièrement les questions relatives à la gouvernance (place des Outre-mer au sein du CNB, ou de l'AFB), au statut d'EPCE et à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages (APA). Le Conseil régional a notamment organisé un séminaire de travail sur la question avec la Martinique et la Guadeloupe, envoyé régulièrement plusieurs contributions, et reçu en Guyane Mme GAILLARD, députée rapporteure du projet de loi pour la biodiversité. L'OBAG est donc également identifiée comme future structure devant assurer l'instruction des demandes d'accès aux ressources génétiques floristiques et faunistiques, avec la question complexe des collections *ex situ*. Le Conseil régional de Guyane et l'ensemble des parlementaires guyanais souhaitent que l'OBAG constitue la déclinaison guyanaise de l'Agence française pour la biodiversité.

SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

Élaboration de la Liste rouge pour la flore vasculaire de métropole et animation des démarches régionales

L'élaboration du chapitre de la liste rouge pour la flore vasculaire de métropole constitue une des priorités du MEDDE/DEB. En régions, des listes rouges régionales de la flore vasculaire sont élaborées par les CBN ou les Conservatoires botaniques émergents. Ces travaux constituent un élément de la phase préalable à la révision coordonnée des listes d'espèces protégées nationales et régionales. Dans ce contexte, la poursuite de la mise en œuvre de l'action a permis à la FCBN d'assurer un appui technique et de transmettre des conseils auprès des CBN, pour l'application des catégories et critères de l'UICN au niveau régional, respectivement pour les régions Franche-Comté

et PACA. Pour cette dernière région, la FCBN a participé à l'un des ateliers de validation en tant qu'évaluateur neutre, conformément à la méthodologie de l'UICN. La FCBN a rédigé une note de recommandation sur l'application de la méthodologie UICN. Elle a, de plus, assuré le suivi de la mise en œuvre des listes rouges régionales sous forme d'un tableau de bord de synthèse et d'une carte actualisés de l'état d'avancement des démarches pour la flore et la faune dans les différentes régions. Ainsi, fin 2014, douze régions métropolitaines sur vingt-deux disposaient d'une Liste rouge de la flore vasculaire, auxquelles s'ajoutent les Listes rouges déjà réalisées pour La Réunion et Mayotte.



Retour au menu Outil d'aide à l'évaluation de la flore

Liste rouge Listes Rouges régionales Fiche

Liste des taxons Exporter (TXT)

Rechercher

Afficher 100 taxons

Étape	Famille	CD_REF	Nom scien	Rang	Indig.	Endém.	AOO	Nb nat. >1990	Nb mailles >1990	Cat A	Cat B2	Cat C	Cat D	Cat Fin	Crit Fin	Cat EU	Cat Synthèse région	Nb region	Notes	Validation
pré-éval	Cistaceae	100845	Helianthemum lunulatum (Ail.) DC., 1805	espèce			8	2		LC			NT	VU	D1		VU	1		non
pré-éval	Rutaceae	100745	Isopogonum borchaanii (Pohl) G.Don, 1831	espèce			0	0						NA			NA	1		non
pré-éval	Poaceae	134843	Festuca trichophylla subsp. scabrescens (Hoch. ex Trab.) Catalán & Sisco, 1992	sous-espèce			4	1		LC			NT	NE				0		non
pré-éval	Asteraceae	82571	Andryala ragulina L., 1753	espèce			48	12		NT				NE				0		non
pré-éval	Asteraceae	125491	Taraxacum alatum H.Lindb., 1907	espèce			4	1		LC			NT	NE			DD	1		non
pré-éval	Hymenophytaceae	103175	Hymenophyllum wilsonii Hook., 1830	espèce	indigène		24	6		EN				EN				0		non
pré-éval	Fabaceae	152225	Triticum repens var. poszocota Briq., 1913	variété	indigène		12	3		LC			NT	NT				0		non
pré-éval	Dicranaceae	4725	Dicranella varia (Ledeb.) Schimp.	espèce			16	4		LC				NE				0		non
pré-éval	Ditrichaceae	4825	Pleuridium subulatum (Ledeb.) Rabenh.	espèce			8	2		EN			NT	NE				0		non

Outil d'évaluation du degré de menace des espèces de la flore vasculaire pour la France métropolitaine

En décembre, l'état d'avancement des Listes rouges régionales et de la Liste rouge nationale a été présenté aux membres la Commission « flore » du CNPN.

Afin de poursuivre l'évaluation du degré de menace de la flore vasculaire à l'échelle nationale, la FCBN a lancé l'agrégation des données descriptives des taxons présents dans chacune des régions incluses dans le territoire d'agrément d'un CBN. Les données descriptives portent notamment sur l'indigénat régional des taxons, c'est-à-dire les statuts liés à la présence des taxons. Ces informations ont été complétées par des recherches et expertises opérées, directement par l'équipe de la FCBN, sur l'indigénat national, l'endémisme et la mise en correspondance avec le référentiel taxonomique national, en vue d'établir la liste quasi-finalisée des taxons soumis à l'évaluation.

De façon concomitante, la FCBN a développé un outil d'aide à l'évaluation des taxons, sur les bases de celui créé par le CBN méditerranéen de Porquerolles en 2013. Cet outil, qui prend la forme d'une plateforme web, collaborative, de partage de la connaissance et de l'expertise inter-

CBN, permet de renseigner progressivement, pour chacun des taxons, les différents critères et catégories d'évaluation et de proposer une catégorie finale à soumettre au groupe d'experts nationaux lors des ateliers de validation des résultats de pré-évaluation du degré de menace.

La plateforme collaborative a commencé à être renseignée en fin d'année par la FCBN, directement à partir des données d'observation de la flore, agrégées en 2013 dans le SI de la FCBN et de l'expertise de la FCBN. De plus, des données descriptives issues des listes régionales produites par les CBN ont été intégrées, pour partie, au cours de l'année.

Compte tenu d'un retard dans le développement de l'outil, une pré-évaluation automatique de seulement 1 636 taxons a pu être réalisée en 2014. L'agrégation des données descriptives des listes régionales doit se poursuivre en 2015 pour finaliser les pré-évaluations des taxons. Ces dernières seront réalisées par la FCBN en s'appuyant sur les données produites par les CBN et les CBN émergents.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de co-animations à des ateliers régionaux d'évaluation des menaces	1	1
Nombre de taxons pré-évalués	3 000	1 636



Gestion d'une population de Renouées du Japon (*Reynoutria japonica*)
© CBN du Massif central

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Élaboration de la réglementation européenne

Tout au long de l'année, la FCBN a accompagné le MEDDE/DEB dans la préparation des éléments de langage nécessaires aux négociations du projet de règlement européen relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes dans l'Union européenne (UE). Ce règlement, adopté le 29 septembre, prévoit une interdiction des espèces qualifiées de "préoccupantes pour l'Union". À cet effet, la Commission européenne adoptera une liste non exhaustive des espèces exotiques envahissantes considérées comme préoccupantes pour l'Union européenne, qui sera mise à jour et réexaminée à intervalles réguliers, et au moins tous les six ans. Le texte permet également à un Etat membre de déterminer, d'après sa liste nationale, les espèces indigènes ou non, nécessitant une coopération régionale renforcée au sein de l'Union européenne.

Liste nationale des plantes exotiques envahissantes

La liste nationale des plantes exotiques envahissantes est produite à partir d'une analyse de risque, utilisant le protocole de Weber & Gut mise en œuvre pour chacune des espèces exotiques. Un travail préalable, associant l'ensemble des experts du réseau des CBN, a été nécessaire pour définir les critères d'indigénat et de degré de naturalisation retenus au niveau national. Sur cette base, l'agrégation des données des CBN, relatives aux EEE, a été engagée. Parallèlement à cette agrégation, un outil informatique a été développé par la FCBN afin de faciliter les évaluations des risques d'invasion biologique. Cet outil qui implémente le protocole de Weber & Gut, permet de rassembler toutes les informations nécessaires à cette évaluation et réalise le calcul du score de Weber & Gut. Le principe de l'outil est d'une part de partager toutes les données et les sources et d'autre part, d'argumenter les réponses aux questions décrites dans le protocole. Ainsi, l'évaluation s'appuie sur une pré-évaluation collégiale des taxons par le réseau des CBN réalisée grâce à l'outil de la FCBN. Afin de faciliter la lecture des analyses de risque, un indicateur de fiabilité a été développé pour éviter des sur-interprétations du score final de Weber & Gut. Au 31 décembre, dix taxons avaient fait l'objet d'une pré-évaluation. En 2015, plusieurs évaluations régionales seront valorisées pour renseigner un certain nombre de critères de l'évaluation nationale et l'outil développé par la FCBN sera plus largement ouvert au sein du réseau.

Expertises ponctuelles en appui aux services du MEDDE

Pour répondre à une enquête du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), lancée le 28 avril, une première compilation des listes de plantes exotiques envahissantes des CBN a été réalisée en mai. Les listes des CBN ont été harmonisées selon le référentiel taxonomique national TAXREF v.7 et compilées par zones biogéographiques. Dans ce cadre, des pré-listes d'espèces exotiques envahissantes ont été élaborées pour les trois zones biogéographiques métropolitaines suivantes : atlantique, continentale et méditerranéenne. Ces pré-listes permettent d'identifier les espèces dites « avérées » et ne tiennent pas compte des espèces absentes des milieux naturels ou semi-naturels, afin de répondre à l'esprit de la réglementation européenne qui est axée sur la biodiversité. Grâce à ces pré-listes, il est également possible d'identifier les espèces exotiques envahissantes dites « émergentes », dans l'objectif de recenser des espèces

pour lesquelles la mise en œuvre d'action de gestion apparaît comme étant urgente.

Par ailleurs, avec l'appui du réseau d'experts nationaux EEE, la FCBN a répondu à une demande du MEDDE/DEB portant sur l'utilité, au niveau français, du site internet édité sur les espèces exotiques envahissantes par le Centre for Agricultural Bioscience International (CABI).

Une troisième expertise a été produite, sur sollicitation du MEDDE/DEB, en vue de recueillir l'avis de la FCBN sur le projet de Processus Accéléré de Réduction des Espèces Invasives (PARIS), qui vise à développer un processus innovant de traitement des plantes exotiques envahissantes par utilisation de radiations et micro-ondes neutralisant les plantes.

Perceptions et utilisations des listes d'EEE régionales

À la suite du partenariat établi en 2013 entre la FCBN et l'association Plante & Cité, qui a permis de lancer une enquête nationale sur la perception des listes d'EEE par le grand public et en particulier par la profession horticole et du paysage, une synthèse des résultats a été conjointement élaborée. Les résultats ont été présentés lors du colloque Ecoveg du 9 au 11 avril à Lyon et lors du congrès de l'European Weed Research Society (EWRS) du 19 au 23 mai. Afin de poursuivre la concertation avec l'interprofession des horticulteurs et pépiniéristes, un séminaire a été organisé le 18 novembre. À cette occasion,

les participants ont considéré que les espèces végétales exotiques envahissantes devraient être traitées au travers de deux listes : d'une part, la liste-mère ou « liste de référence » construite sur des arguments scientifiques sans autre objectif que celui d'évaluer le caractère invasif de l'espèce, et d'autre part, des listes de gestion ou « listes opérationnelles », produites à partir de la liste de référence et destinées à recenser les espèces susceptibles de faire l'objet de gestion consensuelle pour certaines, ou non consensuelle pour d'autres.

Appui aux premières assises nationales consacrées aux invasions biologiques

Les premières assises nationales consacrées aux invasions biologiques se sont déroulées à Orléans du 23 au 25 septembre. Cet événement a été organisé par l'UICN France, avec l'appui d'un comité d'organisation réunissant le MEDDE, le Ministère chargé de l'agriculture, l'ONEMA, l'ONF, l'ONCFS, le MNHN, la FCBN, la FCEN et des experts spécialistes du sujet. Il a bénéficié du soutien du Ministère des outre-mer, du réseau TeMeUm, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'établissement public Loire, de la Région Centre, du Muséum d'Orléans et de la Mairie d'Orléans. Pour la première fois à l'échelle nationale, ces assises ont réuni les principaux acteurs de métropole et d'outre-mer concernés par cette thématique. Deux cents participants se sont rassemblés : gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature, chercheurs, représentants socio-

professionnels et élus, établissements publics agissant sur cette thématique, services de l'Etat et des collectivités locales. Durant trois jours, les participants ont partagé et confronté leurs expériences et leurs points de vue, pour dresser un bilan de la situation en France, mettre en exergue les priorités d'action et identifier les évolutions nécessaires pour assurer une meilleure gestion des invasions biologiques, aux niveaux local, national et européen.

Dans ce cadre, la FCBN s'est impliquée dans le comité d'organisation, a assuré la co-animation de deux ateliers de travail, l'un portant sur l'établissement de listes d'espèces en fonction des acteurs et des objectifs et l'autre relatif à l'organisation et à la coordination de réseaux de surveillance, de détection précoce et d'alerte.

Appui à l'Observatoire des ambroisies

La FCBN s'est impliquée dans le Comité de pilotage de l'Observatoire des ambroisies. Par ailleurs, la cartographie d'*Ambrosia artemisiifolia*, produite en 2010 par la FCBN pour l'Observatoire des ambroisies, a été réactualisée. Six cartes nationales, présentant le nombre d'observations à différentes échelles (département, commune et maille 10x10 km) ont été produites, ainsi que 22 cartes régionales à l'échelle communale. Ces cartes,

transmises à l'Observatoire des ambroisies entre avril et juin, et présentées lors du congrès de l'European Weed Research Society (EWRS) en mai, sont désormais consultables sur le site du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et du droit des femmes : <http://www.sante.gouv.fr/cartographies-de-presence-de-l-ambrosie-en-france-en-2014,15066.html>.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre d'expertises ponctuelles réalisées pour le MEDDE/DEB	3	3
Nombre de zones biogéographiques métropolitaines bénéficiant d'une pré-liste de plantes exotiques envahissantes formalisée au 31 décembre	3/3	3/3

Mise en place de la Trame Verte et Bleue

Les missions, la composition et le fonctionnement du Comité national « trames verte et bleue », dont la FCBN est membre, sont précisés par les dispositions des articles D. 371-1 et suivants du code de l'environnement, issues du décret n° 2011-738 du 28 juin 2011, et modifiés par le décret n° 2012-1219 du 31 octobre 2012, relatifs au Comité national « trames verte et bleue ».

Ce comité constitue une instance d'information, d'échange et de consultation sur les continuités écologiques, leur préservation et leur remise en bon état, ainsi que sur tous les sujets qui s'y rapportent. Il est notamment associé à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

En 2014, la FCBN a participé aux réunions du Comité national « TVB » organisées les 30 avril et 19 novembre à Paris. La FCBN s'est par ailleurs mobilisée pour la réunion du groupe de travail du programme de recherche

DIVA qui s'est tenue à Paris le 11 juin et était représentée, par le CBN de Bailleul, au séminaire du programme, organisé à Amiens du 20 au 22 octobre qui avait pour objectif de présenter la diversité des approches sur les continuités écologiques dans les espaces ruraux. Elle a également participé aux deux réunions d'échange sur la TVB, organisées les 7 avril et 9 septembre à Paris.

Enfin, la FCBN s'est investie aux côtés du MNHN pour rassembler les informations nécessaires à la co-rédaction d'une note de synthèse présentant les enjeux relatifs aux habitats naturels pour la TVB. La FCBN a mobilisé le réseau des CBN pour réaliser une première analyse de la prise en compte des habitats naturels dans les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Compte-tenu du manque d'éléments et de temps pour formaliser la note de synthèse, il a été décidé conjointement par le MEDDE et le MNHN de reporter sa rédaction en 2015.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Taux de participation aux groupes de travail pilotés par le MEDDE	100 %	100 %
Co-rédaction au 31 décembre d'une note de contribution portant sur la prise en compte du critère de cohérence « habitats »	oui	non

Rapportage européen 2013

La directive européenne 92/43/CEE « habitats, faune, flore », du 21 mai 1992 (DHFF) vise à maintenir, ou à restaurer, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et semi-naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Afin de remplir les obligations de cette directive, un rapportage est réalisé tous les six ans. Ce projet vise à réaliser un rapport sur l'évaluation du statut d'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, sous un format commun à l'ensemble des pays européens. Dans ce cadre, la FCBN a été chargée par le MEDDE, en 2012, d'animer et de coordonner le travail de deux groupes d'expertise thématiques "flore" et "habitats". La FCBN est également membre du comité éditorial du rapportage de l'article 17.

Pour faire suite à la transmission des fichiers des résultats du rapportage au Centre thématique européen en juillet 2013, le comité éditorial s'est engagé, en 2014, dans la rédaction d'un rapport de présentation des résultats du rapportage. La FCBN a participé à la réunion de lancement organisée le 29 avril. Elle a compilé les informations utiles à la réalisation du chapitre relatif à la flore et a apporté une contribution à l'élaboration du chapitre relatif aux habitats.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Rédaction au 31 décembre des chapitres du rapport final du rapportage européen 2013 consacrés à l'évaluation "flore" et "habitats"	oui	oui

Déploiement du programme de cartographie nationale des habitats (CarHAB)

Coordination scientifique et technique

Le programme CarHAB vise à disposer, d'ici à 2025, d'une carte au 1/25 000^e des végétations de la France métropolitaine dans un cadre de phytosociologie dynamique et paysagère. Le programme est conduit dans le cadre d'un partenariat associant le MEDDE, l'IGN, le MNHN, la FCBN, l'IRSTEA, la SFP, les universités de Brest, Clermont-Ferrand, Rennes et de Saint-Etienne.

La FCBN a poursuivi sa mission d'animation et de coordination technique des actions du réseau des CBN. Cette mission s'est traduite en premier lieu par la formalisation de la programmation 2014 pour l'ensemble du réseau. Par ailleurs, la FCBN a assuré, avec l'appui de quelques représentants de CBN, la représentation du réseau au sein du Comité technique du programme (COTECH). Elle a participé aux quatre réunions organisées au cours de l'année en présentant, régulièrement, l'avancement des actions dont elle assure le pilotage conformément aux décisions du COTECH. Elle a également participé à une réunion du groupe de travail « fond blanc », la cartographie étant réalisée à partir d'un fond de carte pré-enseigné, appelé « fond blanc », servant de base à la cartographie de la végétation, des séries et géoséries.

Méthodologie de cartographie

Le 17 décembre 2013, la FCBN s'est vue confier, par le COTECH, l'animation et la coordination de la rédaction du guide méthodologique du programme CarHAB. Ce guide a pour ambition de présenter les enjeux et objectifs du programme, de décrire les méthodes de production des outils utiles à la cartographie (référentiel, catalogue, fond cartographique, solution géomatique, etc.) et d'indiquer les étapes et critères à prendre en compte pour la cartographie elle-même (échantillonnage, méthode de relevés, délimitation spatiale des unités de végétation, levé de l'information).

Dans ce cadre, la FCBN a constitué un groupe de travail (GT) « méthodologie de cartographie CarHAB » composé de 51 membres. Elle a organisé deux réunions du GT qui se sont tenues à Saint-Mandé, du 24 au 25 mars et du 1^{er} au 3 octobre. Elle a également co-organisé un séminaire de travail à Chilhac du 20 au 22 mai. Ces temps de travail ont permis de préciser les objets à cartographier et leurs échelles, de lister les paramètres à prendre en compte pour le levé de l'information phytosociologique et d'étudier plusieurs cas de figure sur le terrain, afin de poser les bases de la méthodologie. Ces réunions ont également permis de définir et d'adopter un projet de plan pour le guide méthodologique. Les méthodes utilisées pour la production des outils de cartographie et la proposition méthodologique de cartographie ont été rédigées dans une première version du guide méthodologique, mise en ligne et accessible aux membres du GT.

La formalisation de la 1^{ère} version du guide, initialement attendue pour le 31 décembre, a été reportée en accord avec le MEDDE, à mi-avril 2015. Elle doit être complétée au cours du premier trimestre 2015, afin d'être testée par les opérateurs de terrain au cours de l'été. À l'issue des tests, la version 1 du guide méthodologique sera enrichie en vue de produire, dès 2016, un guide opérationnel.

Catalogue de la végétation, des séries et géoséries

La constitution d'un catalogue de la végétation, des séries et des géoséries est le préalable nécessaire à la réalisation d'une cartographie homogène sur l'ensemble du territoire. La végétation est cataloguée à plusieurs niveaux d'intégration emboîtés les uns dans les autres : végétation (phytosociologie), séries de végétation (symphytosociologie) et géoséries de végétation (géosymphytosociologie). Pour chacun des niveaux, la chorologie, la physionomie et l'écologie sont précisées. La restitution du catalogue se fait sous deux formats : une publication papier et une base de données. Dans la poursuite des travaux engagés en 2013, le format standard des données des catalogues a été précisé. Plusieurs champs du format standard ont été rediscutés lors de la réunion du GT « méthodologie CarHAB », organisée du 1^{er} au 3 octobre à Saint-Mandé. Le GT s'est particulièrement attaché à définir une règle de syntaxe pour l'élaboration des noms français harmonisés des séries et géoséries. Il s'est aussi donné pour objectif d'encourager, à travers la réalisation des catalogues, l'utilisation d'un vo-



cabulaire partagé et contrôlé pour la description de tous les niveaux de végétation. Entre autres initiatives, il a été proposé la réalisation, pour 2015, d'un référentiel géomorphologique propre au programme CarHAB en s'appuyant sur des standards internationaux. L'élaboration des catalogues de la végétation, des séries et géoséries du programme CarHAB, a été engagée depuis 2013 pour les territoires tests dans les départements de l'Isère, du Cher, de la Haute-Corse et de l'Ardèche et de la Loire, respectivement par les CBN alpin, Bassin parisien, Corse et Massif central.

En lien avec l'élaboration des catalogues, le réseau des CBN a poursuivi son implication dans la déclinaison du Prodrome des végétations de France (PVF2), pilotée par la Société française de phytosociologie. Pour la Corse, le Prodrome des Végétations de Corse (1^{ère} version) a été finalisé et devrait faire l'objet d'une publication en 2015 dans un numéro hors-série des documents phytosociologiques.

Enfin, le réseau des CBN a poursuivi son appui au MNHN concernant l'établissement des correspondances entre les typologies « végétation » et « habitats ». La FCBN a également manifesté son intérêt pour l'outil « HabRef », développé par le MNHN, en vue de diffuser les référentiels « végétation » et « habitats ». À terme, le réseau des CBN pourra notamment contribuer au développement du référentiel national des séries et géoséries de végétation.

Tests de cartographie

Les CBN alpin, du Bassin parisien, de Corse et du Massif central ont poursuivi les tests de cartographie en utilisant principalement la segmentation de l'IGN puisque les fonds cartographiques (physionomique et écologique) n'ont pas pu être finalisés avant l'été. Les tests de cartographie ont porté sur les Départements du Cher (6 000 ha) et de l'Isère (7 sites dans différentes situations géographiques couvrant 9 500 ha), sur deux sous-bassins de la Balagne en Corse (18 000 ha) et sur la Loire (cartographie des séries de végétation de la bordure Est du PNR du Pilat). En parallèle, des échanges avec l'unité de recherche EVS-Isthme de l'Université de Saint-Etienne ont été poursuivis afin de consolider les productions des fonds écologiques.

Système d'information

Dans le cadre de sa contribution au programme CarHAB, la FCBN a continué de participer activement au groupe de travail « Système d'Information CarHAB », notamment sur la question prioritaire de la mise à disposition des données utiles aux opérateurs de terrain. Elle a poursuivi l'animation du réseau pour l'alimentation, par les CBN, du « portail producteur » mis en ligne par l'IGN en 2013 et dédié à cet usage. La FCBN a également participé à la réalisation d'un modèle de données, pour le futur système d'information du programme CarHAB, qui s'appuie sur les premiers éléments méthodologiques disponibles, issus des travaux de réflexion du GT « Méthodologie de cartographie ». Ces travaux devront se poursuivre en 2015, notamment à travers la conception d'un format standard d'échange de données pour la saisie de terrain.

CarHAB : les réalisations du réseau en 2014...

- Participation à 4 réunions du Comité technique du programme
- Animation de 3 réunions du GT "méthodologie de cartographie CarHAB"
- Participation à 2 réunions du GT "Système d'information CarHAB"
- Participation à 2 réunions de présentation de l'outil « HabRef-web » du MNHN
- Lancement et animation de l'élaboration d'une première version du guide méthodologique du programme
- Édition de l'inventaire des végétations du Nord-ouest de la France
- Édition de la classification physionomique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de Loire
- Cartographie de plus de 30 000 ha

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de réunions thématiques auxquelles un membre de l'équipe FCBN a participé	4	5
Nombre de réunions techniques animées par la FCBN avec les partenaires pour l'élaboration du guide méthodologique CarHAB	3	3
Livraison au 31 décembre de la version 1 du guide méthodologique « CarHAB »	oui	non*

* Report de la date de livraison mi-avril 2015 en accord avec le MEDDE

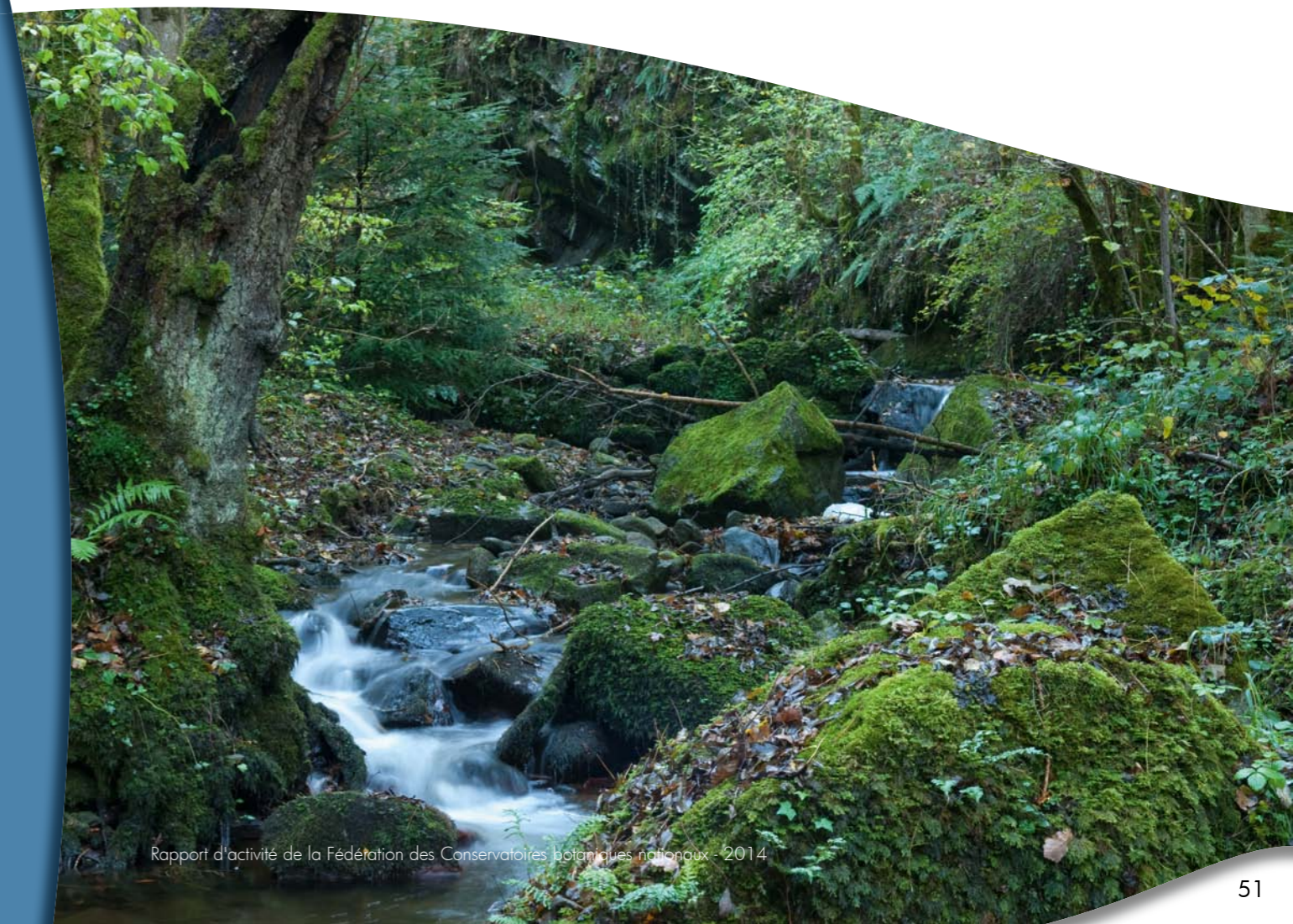
VegFrance

Le projet VegFrance, dont le pilotage est assuré par l'Université de Rennes 1, vise à constituer une base de données nationale réunissant les relevés permettant de décrire la végétation, de l'échelle stationnelle jusqu'au contexte paysager. En 2014, la FCBN a participé aux deux réunions du groupe opérationnel organisées pour échanger sur le dictionnaire des données. Le format standard des données des relevés de végétation s'inscrit dorénavant dans le cadre du SINP.

Liste rouge des écosystèmes et habitats

Le projet d'élaboration d'une liste rouge des habitats européens a été lancé en 2014. Le projet est piloté par l'Unité de recherche Alterra Wageningen (Pays-bas) et l'UICN, en association avec NatureBureau (Angleterre). La FCBN s'est impliquée dans le projet et a mobilisé des membres du réseau des CBN, dont deux représentants participeront directement aux évaluations organisées courant 2015 au sein de onze groupes de travail comptant chacun six à neuf experts. Une première contribution du réseau, avec l'appui du MNHN, a porté sur le renseignement des habitats, soumis à évaluation, présents en France. Au total, 164 habitats concernent le territoire français métropolitain. Pour chacun d'eux, des informations devront être transmises en 2015 en vue de permettre les évaluations qui débiteront à l'occasion d'une réunion des groupes de travail en janvier 2015.

Au niveau national, le réseau des CBN s'est mobilisé à l'occasion de la 8^{ème} édition du séminaire international "Gestion et conservation de la Biodiversité", organisée à Dax du 3 au 7 juin. Le réseau y a présenté sa production intitulée « Evaluation des végétations et des séries de végétations : état des réflexions et proposition méthodologique nationale du réseau des CBN », dans laquelle une démarche d'élaboration de liste rouge est recommandée en prenant en compte la typologie des végétations et séries de végétation. À l'issue de ce séminaire, la FCBN a participé à deux réunions d'information et de réflexion, organisées par le Comité français de l'UICN, concernant la mise en œuvre du programme de liste rouge des écosystèmes. Les actions d'évaluation lancées en 2015 porteront dans un premier temps sur les écosystèmes forestiers.



Contribution au SINP, à l'ONB et à l'INPN

Dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP), la FCBN a poursuivi son implication en s'appuyant sur l'expertise du réseau des CBN, suite notamment à la publication au Bulletin officiel du MEDDE, de la circulaire relative au protocole d'adhésion au SINP, le 25 juin 2013. Outre sa participation au Comité de pilotage national (COPIL), la FCBN a représenté le réseau dans les réunions techniques des différents groupes de travail nationaux (GT), dans lesquelles elle est intervenue à travers des contributions techniques sur des documents de référence : mandats des GT, documents de travail, spécifications techniques, etc. Les contributions techniques s'appuient sur les expertises du réseau des CBN et le travail d'animation de la FCBN.

SINP

La FCBN a initié une réflexion en prévision de son adhésion au protocole du système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Pour éclairer les administrateurs de la FCBN, une expertise juridique mutualisée a été lancée pour apporter des précisions sur le cadre juridique applicable au réseau des CBN et sur la législation relative aux données géographiques. De plus, la FCBN a été à l'initiative d'une réunion avec d'une part, le MNHN et d'autre part, les services du MEDDE/DEB pour échanger sur les besoins d'une articulation dans la diffusion des données « flore », entre le niveau national et l'échelon régional. En particulier, il a été souligné le nécessaire respect des chartes et des règles de diffusion formalisées au niveau régional.

Sur la base d'une part, des conclusions de cette expertise juridique, et d'autre part, des règles de diffusion des données, pratiquées à l'échelle régionale, le Conseil d'administration de la FCBN, réuni le 12 novembre, a souhaité exprimer son appui à la démarche du SINP en votant l'adhésion de la FCBN au protocole du SINP, sous réserve néanmoins de cinq conditions, notamment :

- une durée d'adhésion limitée à trois ans ;
- la reconnaissance officielle, par le MEDDE, du rôle d'une part, de la FCBN au niveau national, d'autre part des CBN au niveau régional, dans l'animation d'un réseau thématique « flore et végétation-habitats », dans la qualification, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données « flore et végétation-habitats » ;
- une entrée des données « flore et végétation-habitats » exclusivement au niveau des plateformes régionales du SINP ;
- un accès, une diffusion et une réutilisation libres et gratuits, limités aux seules données rattachées au format standard avec localisation à la maille 10x10 km, à la commune et aux espaces protégés supérieurs à 1 km² ;
- le cas échéant, le recours par la FCBN, à ses propres contrats de licence relatifs, soit à la réutilisation des données, soit à l'échange et au partage de données avec d'autres partenaires institutionnels et a fortiori des partenaires privés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SINP, la FCBN a poursuivi son implication dans les réunions techniques des différents groupes de travail nationaux (GT). Elle est intervenue à travers des contributions apportées sur des documents de cadrage ou techniques. Les contributions s'appuient sur les expertises du réseau des CBN et le travail d'animation de la FCBN.

GT « formats standards de données »

Un groupe de travail dédié à la mise en place de standards de données pour le SINP a été lancé début 2013. Il a permis de produire un document définissant le format standard d'échange des données du SINP relatif à l'occurrence des taxons, qui présente les informations communes des observations naturalistes. À partir de ce format, des extensions peuvent être définies, comme pour les données d'observations portant sur les végétations qui ont fait l'objet d'un travail en 2014. La FCBN y a contribué en participant aux deux réunions organisées en juin et en décembre et en partageant, avec le GT, le travail réalisé au sein du réseau relatif au partage des données sur la végétation (SYNDATA).

GT « données sensibles »

Selon les dispositions du protocole du SINP, la diffusion des données qualifiées de « sensibles » peut être refusée au public pour les motifs exposés à l'article L124-4 du Code de l'environnement. Le groupe de travail « données sensibles » installé en 2013, a pour mandat de définir la méthodologie permettant aux plateformes régionales ou thématiques de différencier les données considérées comme « sensibles », de celles considérées comme « non sensibles ». En 2014, la FCBN a contribué à la rédaction du guide relatif aux données sensibles en formulant des amendements.

GT « qualification »

Les dispositions de l'article 3 du protocole du SINP prévoient de : « définir et mettre en œuvre des critères de qualité des données », afin de rendre possible la qualification des données, c'est à dire la mise en place d'un ensemble de procédures permettant d'apprécier la qualité technique et scientifique d'une série de données. Un groupe de travail spécifique, animé par le MNHN, a été mis en place en 2014. Ce GT s'est réuni une fois pour formaliser et partager un vocabulaire commun et définir le périmètre de travail. En effet, les critères de qualité des données sont nécessaires pour une bonne utilisation des données au regard des usages. Ceci implique de définir les différents concepts inhérents à la thématique et de standardiser les définitions, le besoin et de préciser les différentes échelles de qualification attendues et les critères associés, dans le cadre d'une démarche partagée et aboutissant à un consensus. Dans ce cadre, la FCBN a communiqué son projet de notice relative à la méthodologie de qualification des données de synthèse, pour produire les couches de référence. Cette notice contenait une présentation générale de la démarche « qualité des données », des définitions et des objectifs. La FCBN a également communiqué au GT une partie des documents disponibles dans les CBN sur cette même thématique.

INPN

La mise en œuvre de la convention de partenariat MEDDE / MNHN / FCBN, relative à la mise en œuvre de l'inventaire du patrimoine naturel, a fait l'objet d'une réunion de COPIL le 19 juin afin de dresser un bilan des réalisations de chaque partenaire depuis un an. Concernant la FCBN, les avancées ont été les suivantes : construction du système d'information, agrégation de 21 millions de données « flore », livraison au MNHN de deux lots de données « messicoles » et « Livre rouge ». En revanche, les moyens limités du pôle SI de la FCBN et l'absence de moyens financiers mobilisables pour les CBN n'ont pas permis d'élaborer les couches de référence.

La réunion a également permis d'établir la programmation 2014/2015 concernant l'échange de données « flore » entre le MNHN et la FCBN. À la suite de cette programmation et à partir du lot de données d'observations « flore » agrégé en 2013, la FCBN a réalisé une mise au format de l'INPN d'un premier lot « test » d'un million de données, transmis au MNHN le 3 septembre. Cette transmission « test » a permis d'identifier quelques problèmes techniques assez mineurs : décalage entre les versions v5 et v7 de TAXREF, partage de données d'observation sur des taxons dont la présence est définie comme « douteuse » ou « signalé par erreur », observation sans référence géographique à la maille ou à la commune. Le 30 décembre, après avoir apporté les corrections nécessaires, la FCBN a transmis au MNHN, un nouveau lot d'environ 13 millions de données, correspondant aux taxons n'ayant pas subi de modification entre les versions v5 et v7 de TAXREF, pour intégration dans l'INPN. Selon l'audit réalisé par le MNHN, 99,5% des données transmises se sont avérées conformes au standard de données de l'INPN. En parallèle, un test de diffusion par web-service a été réalisé. Par ailleurs, la FCBN a participé au comité d'orientation de l'INPN qui s'est réuni le 10 juin, durant lequel les évolutions récentes et à venir de l'outil INPN ont été présentées par le MNHN.

ONB

La FCBN a participé le 10 janvier à une réunion du GT « indicateurs » qui s'est tenue au MEDDE. Lors de cette réunion, les premiers indicateurs du jeu thématique « zones humides et biodiversité » ont été présentés et un point d'étape de l'avancement du jeu thématique « forêt et biodiversité » a été établi. À la demande du MEDDE/DEB, la FCBN a participé au groupe de travail « Portrait de la biodiversité communale ». Cette action vise à produire, en routine informatique, une synthèse des connaissances publiques, disponibles et mobilisables au niveau national, concernant la biodiversité des communes et les activités anthropiques.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de participations d'un salarié de la FCBN à des réunions de GT et de révision du protocole du SINP, de l'ONB et de l'INPN	12	8*
Nombre de nouvelles données pré-qualifiées versées dans l'INPN au 31 décembre	15 millions	13 millions

*FSD végétation (2), PBC (1), Indicateur ONB (1), INPN (2), Qualification (1), Données sensibles (1).



Mise en œuvre du PNA Liparis
© É. CHAMMARD - CBN Sud-atlantique

EXPERTISER POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT ET DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Plans nationaux d'actions - flore

Dans le cadre de sa programmation annuelle, la FCBN a contribué aux réflexions et travaux menés par le MNHN, relatifs à la méthode de hiérarchisation des espèces candidates aux futurs plans nationaux d'actions en produisant une note argumentée sur les points forts et les points faibles de la méthode et en faisant des propositions d'amélioration. En 2014, la FCBN a également produit des indicateurs relatifs à la tendance d'évolution de l'état des populations depuis 1950 pour l'ensemble des 760 espèces issues des premiers résultats de la Liste

rouge de la flore vasculaire de métropole. Ces informations, mobilisées à partir du SI de la FCBN et par dire d'experts, ont vocation à être exploitées par le MNHN pour hiérarchiser les espèces potentiellement soumises à un plan national d'actions (PNA-GNA).

La FCBN a également participé à la 3^{ème} réunion du comité de rédaction du plan national d'actions « insectes pollinisateurs sauvages » et a apporté ses contributions à la dernière version du projet de plan d'action.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Formalisation au 31 décembre d'une liste documentée d'espèces candidates à un PNA	1	0*

*reporté, en accord avec le MEDDE.

Élaboration de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux et aquatiques

L'évaluation de l'état de conservation au sein des sites Natura 2000 est une obligation en droit français. Le MNHN est, à cet effet, chargé par le MEDDE de mettre en place des méthodes standardisées pour évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, et sous la coordination de la FCBN, les CBN alpin, CBN de Corse et CBN méditerranéen de Porquerolles ont apporté un appui scientifique et technique au MNHN pour l'élaboration de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire. Ils ont réalisé des relevés phytosociologiques et apporté leur expertise pour le traitement et l'analyse des données.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Taux de réalisation, par les CBN impliqués, des actions d'appui au MNHN avant le 31 décembre	100%	100%

Élaboration de la réglementation « cueillette »

Les dispositions du Chapitre VII du projet de loi relative à la biodiversité, visant à modifier le régime d'autorisation prévu à l'article L. 412-1 du code de l'Environnement. Dans ce cadre, la FCBN a été chargée par le MEDDE de l'appuyer dans l'élaboration de la future réglementation. Dans ce contexte, un travail a été engagé sur les méthodes et critères de sélection des taxons éligibles à la future réglementation sur la cueillette et sur l'évaluation de la ressource disponible et de son suivi. Trois CBN (CBN du Massif central, CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et CBN méditerranéen de Porquerolles) se sont mobilisés pour participer aux réflexions lors des trois réunions du groupe de travail mis en place spécifiquement pour ce projet. Des critères discriminants et des valeurs associées ont été proposés. Sur cette base, un premier

exercice « test » de renseignement des critères identifiés, a été réalisé pour une liste restreinte de taxons listés dans l'arrêté du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire. Une liste documentée d'espèces potentiellement candidates à la réglementation sur la cueillette a pu être formalisée en 2014, pour ce qui concerne les territoires d'agrément des trois CBN associés aux travaux.

En 2015, la démarche doit se poursuivre par l'ajustement des critères, la mise en place d'une hiérarchisation des valeurs des différents critères et par la réalisation d'un nouveau test.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Formalisation au 31 décembre d'une liste documentée d'espèces candidates à la réglementation sur la cueillette	oui	oui



Colloque « Pourquoi et comment utiliser des végétaux d'origine locale pour restaurer la biodiversité ? » organisé par la FCBN, Plante & Cité et l'Atac-Agroforesteries le 18 juin, à Nanterre. © CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

6. Création de supports de communication et de diffusion des connaissances

FAIRE CONNAÎTRE ET CRÉER DU LIEN AU SEIN DU RÉSEAU



Malgré un contexte difficile, quelques supports de communication importants ont pu être formalisés pour faire connaître la FCBN, valoriser les actions du réseau des CBN, renforcer leur culture commune tout en préservant les spécificités de chacun et contribuer à accroître leur notoriété au niveau national.

Un rapport d'activité et une carte de vœux communicants

La FCBN a produit un rapport d'activité 2013 communicant, en mobilisant pour sa conception graphique, les compétences du CBN du Massif central. Ce rapport d'activité a bénéficié d'une large diffusion auprès des membres de la FCBN et de ses partenaires institutionnels, scientifiques et gestionnaires d'espaces naturels. Par ailleurs, la carte de vœux 2014 a constitué un support pour communiquer largement auprès des partenaires institutionnels et des partenaires scientifiques et techniques de la FCBN, sur la mise en ligne de la plateforme de visualisation des données d'observation de la flore de France. Le projet de réalisation de deux plaquettes de communication, initié en 2011 a été relancé en 2014 : l'une dressant le portrait de chaque CBN et l'autre constituant le baromètre du réseau.



Un site internet mis à jour

Le site internet de la FCBN a fait l'objet de plusieurs développements pour :

- permettre la mise en ligne de la plateforme de visualisation des données d'observation de la flore de France ;
- refondre l'onglet « nos actions » et permettre de présenter de façon plus détaillée les actions de la FCBN sur la flore et les végétation-habitats ;
- fournir des liens pour accéder à des interviews télévisées de membres du réseau des CBN.

Des espaces collaboratifs développés sur l'extranet de la FCBN

Afin de créer du lien au sein du réseau, la FCBN a mis en place deux outils de partage de la connaissance et de l'expertise sur le volet « flore ». Le premier outil, dénommé "taxa analyst", permet au réseau de suivre l'agrégation des catalogues régionaux au niveau national. Chaque CBN a ainsi accès à différentes informations sur les taxons présents dans les différentes régions relatives à la présence, l'indigénat, les statuts liste rouge, etc. des taxons présents dans les différentes régions. Le deuxième outil, dénommé outil "EVAL", permet de réaliser l'évaluation nationale des taxons pour les programmes nationaux Liste rouge et liste d'espèces exotiques envahissantes. L'outil met à disposition des tables pouvant être visualisées et modifiées de manière collaborative. Il intègre les protocoles et règles de décision de chacune de ces évaluations pour faciliter le travail d'expertise. Les fonctionnalités de l'outil "EVAL" n'étant pas spécifiques à l'évaluation, l'outil a vocation à évoluer en 2015 pour intégrer d'autres programmes de partage de connaissance et d'expertise. Une rubrique concernant le programme "Catalogue national" sera ouverte et la lettre "Système d'Information et Géomatique" sera alimentée par le biais de cette même plateforme. Une réflexion reste à mener sur une rubrique "expertise sur le référentiel national TAXREF" qui permettrait de partager et archiver les contributions afférentes.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de supports de communication produits au 31 décembre	2	2

ORGANISATION OU CO-ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Organisé par la FCBN, Plante & Cité et l'Afac-Agroforesteries en clôture du programme {flore-locale} & messicoles (2012-2014), le colloque intitulé « Pourquoi et comment utiliser des végétaux d'origine locale pour restaurer la biodiversité ? » s'est tenu le 18 juin à Nanterre. Regroupant cent-vingt-cinq personnes, le colloque a notamment permis de présenter : les règlements d'usage, les critères d'accès et points de contrôle associés et la carte du zonage des régions d'origine des deux signes de qualité « végétal local » et « vraies messicoles ». À travers trois tables rondes, il a également permis de recueillir les points de vue des participants concernant le végétal local, d'échanger sur l'intérêt de la filière locale pour des grands projets d'aménagement et d'identifier les acteurs de l'amont à l'aval de la marque collective.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de manifestations nationales organisées soutenues financièrement par la FCBN	1	1

DIFFUSION ET VALORISATION DES CONNAISSANCES AU NIVEAU NATIONAL

Faisant suite à l'agrégation de près de 21 millions de données d'observation portant sur près de 12 000 taxons de la flore de France, et conformément à la mission de service public de diffusion des connaissances des CBN, la FCBN a poursuivi en 2014 le développement d'une plateforme web de visualisation et de qualification des données d'observation « flore » des CBN.

La mise en ligne de la version n°1 de l'outil a été réalisée en février, à l'adresse suivante : www.siflore.fcbn.fr. Grâce à cette plateforme, les partenaires, les botanistes amateurs et le grand public, peuvent désormais visualiser les données d'observation « flore » du réseau des CBN et de leurs partenaires, et ce, à trois niveaux : au rang spécifique, à l'échelle de la commune et à la maille 10x10 km. Un espace dédié aux CBN offre la possibilité d'accéder à des droits plus fins pour commenter les données et, à terme, pour les qualifier au niveau national. Depuis la mise en ligne, environ 16 000 pages ont été visitées pour un total de 7 000 utilisateurs.

Parallèlement à cette mise en ligne, la rédaction d'un DataPaper décrivant le jeu de données « flore » du réseau des CBN a été initiée afin de faire valoir les travaux du réseau. La soumission de ce DataPaper à la revue *Phytokeys* nécessite au préalable que les données soient disponibles en téléchargement. Il ne pourra donc être finalisé et publié qu'à l'issue de la mise à disposition des données dans le Global Biodiversity Information Facility (GBIF), prévue en 2015.

En complément, la FCBN a continué de répondre aux demandes de restitution de synthèse sur les données pour les CBN et leurs partenaires. Les demandes ont principalement porté sur l'évaluation de la responsabilité régionale pour des listes particulières de taxons. La FCBN a également formalisé un partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle de Finlande pour l'édition du tome 17 de l'Atlas *Florae europaeae* (AFE), devenant ainsi membre du Comité pour la cartographie de la Flore en Europe (The Committee for Mapping the Flora of Europe - <http://www.luomus.fi/en/committee-mapping-flora-europe/committee-mapping-flora-europe>). Dans ce cadre, des données de synthèse, relatives au genre *Sorbus*, ont été transmises au secrétariat de l'AFE à la maille UTM 50km, à l'échelle de la France continentale et de la Corse.

Enfin, la plateforme-web du SI de la FCBN a été présentée lors de deux manifestations nationales :

- d'une part, en plénière, lors du forum des TIC organisé par l'ATEN à Montpellier les 4 et 5 juin devant un public essentiellement composé d'informaticiens, géomaticiens et administrateurs de données ;
- d'autre part, lors du colloque *Ecoveg* qui s'est tenu du 9 au 11 avril à Lyon devant un public plus spécialisé dans le domaine naturaliste.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014
Nombre de contenus thématiques accessibles sur le site internet de la FCBN au 31 décembre	1*	1
Nombre de visites sur l'atlas en ligne de la flore de France au 2 ^e semestre 2014	8 000	9 600

* Atlas en ligne

Annexes

PARMI NOS PARTENAIRES

Institutions nationales

Ministère de l'Écologie
Ministère de l'Agriculture
Ministère de la Santé
Atelier technique des espaces naturels (ATEN)
Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

Organismes scientifique, technique ou d'enseignement

Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)
Universités : Bretagne Occidentale, Rennes II, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne
Institut national de la recherche agronomique (INRA)

Institutions internationales

Planta Europa
Flora Europaea
Alterra
NaturaBureau
MétéoSuisse

Têtes de réseaux

Parcs nationaux de France (PNF)
Réserves naturelles de France (RNF)
Fédération des Parcs naturels régionaux (FPNR)
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)

Organismes de gestion

Office national des forêts (ONF)

Fondations

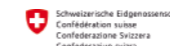
Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)

Organismes socio-professionnels

Interprofession des professionnels du végétal
Réseau de transport d'électricité (RTE)
Electricité de France (EDF-SA)
GRTGaz
Association française pour la valorisation des produits et des secteurs professionnels de l'horticulture et des paysages
Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS)
Transport et infrastructure Gaz de France (TIGF)
Union nationale des producteurs de granulats (UNPG)

Associations

Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Tela Botanica
Floraine
Plante & Cité
Association française de lichénologie (AFL)
Société mycologique de France (SMF)
Association française arbres champêtres et agroforesteries (AFAC)
Société française de phytosociologie (SFP)
Société française d'orchidophilie (SFO)



RECETTES 2014 NOTIFIÉES OU ENGAGÉES

RECETTES NOTIFIÉES OU ENGAGÉES	BUDGET (€)	RÉALISÉ (€)	ECART (€)	TAUX D'EXÉCUTION
Recettes 2014 budgétées * (1)	996 864	966 358	-30 453	97%
Subvention de fonctionnement du MEDDE	641 927	641 927	0	100%
Subvention AESN PHASE II (2013-2014)	22 062	22 062	0	100%
Fonds dédiés 2013	188 981	188 985	4	100%
Autres ressources	143 894	113 384	-30 457	79%
dont cotisations des CBN	66 000	66 000	0	100%
dont cofinancements privés projet "flore locale"	44 950	15 000	-29 950	33%
dont financement Observatoire des ambrosies	8 500	5 646	-2 854	66%
dont financements CBN expertise juridique "SI flore"	5 500	5 500	0	100%
dont convention CBNA projet "SI flore" (PCA 2013)	1 321	1 321	0	100%
dont remboursements formations 2014 par UNIFORMATION	1 562	4 964	3 402	318%
dont remboursements CPAM	10 883	11 954	1 071	110%
dont produits financiers	5 178	2 999	-2 179	59%
Autres recettes mobilisées (2)	0	20 948	20 948	
Refacturation de matrices cadastrales aux CBN	0	1 080	1 080	
Financements CBN projet "flore locale"	0	13 500	13 500	
Inscriptions colloque "flore locale"	0	1 845	1 845	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion et autres	0	4 523	4 523	
TOTAL (= 1 + 2)	996 864	987 307	-11 350	99%

* hors reprise de provisions de 34 500 € pour financer le SI flore

RECETTES 2014 ENCAISSÉES ET RESTANT À ENCAISSER

RECETTES ENCAISSÉES ET RESTANT À ENCAISSER	RECETTES ENCAISSABLES (€)	RECETTES ENCAISSÉES (€)	RECETTES RESTANT À ENCAISSER (€)	TAUX D'EXÉCUTION
Recettes 2014 budgétées * (3)	773 894	405 122	368 773	52%
Subvention de fonctionnement du MEDDE	641 927	298 444	343 484	46%
Subvention AESN phase II (2013-2014)	22 062	13 237	8 825	60%
Autres ressources	109 905	93 441	16 464	85%
dont cotisations des CBN	66 000	58 000	8 000	88%
dont cofinancements privés projet "flore locale"	15 000	15 000	0	100%
dont financement Observatoire des Ambrosies	3 500	3 500	0	100%
dont convention CBNA SI flore (PCA 2013)	1 321	1 321	0	100%
dont financements CBN expertise juridique "SI flore"	5 500	2 000	3 500	36%
dont produits financiers*	2 883	2 883	0	100%
dont remboursements OPCA formations 2014 *	4 964	0	4 964	0%
dont remboursements CPAM*	10 737	10 737	0	100%
Autres recettes mobilisées (4)	278 703	160 990	117 713	58%
AU TITRE DE 2014 :	16 311	7 911	8 400	49%
Refacturation de matrices cadastrales aux CBN	1 080	180	900	17%
Financements CBN projet "flore locale"	13 500	6 000	7 500	44%
Inscriptions colloque "flore locale"	1 731	1 731	0	100%
AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS OU POSTERIEURS :	262 392	153 079	109 313	58%
Subventions	210 416	101 193	109 223	48%
Autres ressources	51 976	51 886	90	100%
TOTAL (= 3 + 4)	1 052 598 €	566 112 €	486 486 €	54%

* ces recettes à encaisser, non comptabilisées dans le compte 411-client, sont mentionnées ici pour faciliter le suivi d'exécution budgétaire

ÉTAT DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2014

NATURE DES CHARGES (en €)	Prévision 2014 (dont reports sur 2014)	Exécution 2014
Charges de personnel (dont reports sur 2014)	512 785 (50 785)	499 999
Charges de fonctionnement (dont reports sur 2014)	130 436 (10 436)	139 831
Frais de missions/ déplacement (dont reports sur 2014)	25 000 (0)	10 814
Charges d'intervention (honoraires et sous-traitance) (dont reports sur 2014)	363 143 (161 143)	274 237
Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	0	15 519
TOTAL (hors reports sur 2015)	1 031 364	940 400

COMPTE-RENDU FINANCIER Tableau de synthèse - exercice 2014

DÉPENSES (€)	Prévisionnel	Réalisé
60 Achats	5 000	8 195
604 Achat d'études et de prestations de service	1 000	0
605 Achat matériel équipements travaux	1 000	0
606 Achats non stockés de matières et de fournitures	3 000	8 195
61 Services extérieurs	45 000	47 977
613 Locations	35 000	40 566
614 Charges locatives	0	1 790
615 Entretien et réparations	8 000	4 515
616 Assurance	2 000	1 105
62 Autres services extérieurs	278 000	341 677
622 Rémunération intermédiaires et honoraires	232 000	309 823
623 Publicité, publication, relations publiques	0	50
625 Déplacement, missions et réceptions	25 000	10 814
626 Frais postaux et télécommunications	10 700	10 283
627 Services bancaires, autres	0	1 245
628 Cotisations (ATEN, UICN)	10 300	9 462
63 Impôts et taxes	64 060	21 872
631 Impôts et taxes sur rémunération	60 060	14 084
633 Autres impôts et taxes	4 000	7 788
64 Charges de personnel	401 940	485 915
641 Rémunération des personnels	234 280	320 974
645 Charges sociales	159 390	158 757
648 Autres charges de personnel	8 270	6 184
65 Autres charges de gestion courante	0	19
66 Charges financières		
67 Charges exceptionnelles	2 000	2 664
68 Dotations amortissements, dépréciations et provisions	235 364	172 221
6811 Dotation aux amortissements	13 000	16 561
6815 Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles		15 519
689 Engagements à réaliser sur ressources affectées	222 364	140 140
TOTAL DES DÉPENSES	1 031 364	1 080 540

RECETTES (€)	Prévisionnel	Réalisé
70 Vente de produits finis, prestations de services, mds	60 271	43 892
706 Prestations de services	9 821	8 812
708 Cofinancements privés (projet "flore locale")	44 950	15 000
708 Vente de marchandises (refacturation aux CBN)	5 500	20 080
74 Subventions d'exploitation	663 989	663 989
741 Subvention MEDDE	641 927	641 927
741 Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie PHASE II	22 062	22 062
75 Autres produits de gestion courante	66 000	66 007
756 dont Cotisations	66 000	66 000
76 Produits financiers	5 178	2 999
77 Produits exceptionnels	0	2 033
78 Reprises sur amortissement et provisions (dont FD N-1)	223 481	191 468
79 Transferts de charges d'exploitation	12 445	16 918
TOTAL DES RECETTES	1 031 364	987 307

RÉSULTAT (recettes - dépenses) 0 -93 233

INVESTISSEMENT (€)	Prévisionnel	Réalisé
Immobilisations	0	20 414

SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE RÉALISATION 2014

Il est précisé que ces indicateurs ne reflètent pas à eux seuls la réalisation d'une action

INDICATEUR	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Nouveau Conseil d'administration de la FCBN mis en place au 31 décembre	oui	oui	😊
Nombre d'outils de gouvernance, de pilotage ou de gestion adoptés par les instances	3*	3	😊
<i>* Dont : nouveaux statuts FCBN, règlement intérieur "employeur" et proposition de cadre organisationnel et financier pour le préfiguré de l'AFB.</i>			
REPRÉSENTATION DU RÉSEAU			
Nombre de réunions (COPIL, etc.) ou manifestations nationales dans lesquelles au moins un salarié de la FCBN a représenté le réseau des CBN	40	45	😊
RENFORCEMENT DES PARTENARIATS			
Nombre de conventions cadre de partenariats signées au 31 décembre	2	1	😞
APPUI CIBLÉ AUX CB(N) D'OUTRE-MER			
Nombre de fiches réalisées pour le kit administratif et financier d'appui aux CB(N) émergents	8	8	😊
PROJET « ZONES HUMIDES »			
Nombre de fiches descriptives des taxons produites « fiche flore »	350	281	😞
Nombre de fiches descriptives des syntaxons produites « fiche classes »	120	107	😞
PROJET SNB (FLORE LOCALE)[®] ET MESSICOLES[®]			
Nombre de règlements d'usage formalisés et de marques déposées au 31 décembre	4	2*	😞
<i>* règlements formalisés mais marques déposées début 2015.</i>			
ANIMATION DU CONSEIL DE DIRECTION ET DES GROUPES DE TRAVAIL INTER-CBN			
Nombre de réunions du Conseil de direction animées avec documents préparatoires, ordre du jour et compte rendu, formalisés et validés	9	11	😊
Nombre de réunions des GT animées ou co-animées avec documents préparatoires, ordre du jour et compte rendu, formalisés et validés	7	7	😊
DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE DE RESSOURCES			
Nombre de CBN dont les relevés de végétation sont intégrés dans le SI de la FCBN au 31 décembre	1	0	😞
Nombre de nouvelles occurrences de taxons intégrées dans le SI de la FCBN au 31 décembre	3 millions	3 millions	😊
ÉLABORATION DE LA LISTE ROUGE DE FRANCE MÉTROPOLITAINE			
Nombre de co-animation d'ateliers régionaux d'évaluation des menaces	1	1	😊
Nombre de taxons pré-évalués	3 000	1 636	😞
SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES			
Nombre d'expertises ponctuelles réalisées pour le MEDDE/DEB	3	3	😊

INDICATEUR	Cible prévisionnelle 2014	Réalisé 2014	
Nombre de zones biogéographiques métropolitaines bénéficiant d'une pré-liste d'EEE formalisée au 31 décembre	3	3	😊
SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE DE LA TVB			
Taux de participation aux groupes de travail pilotés par le MEDDE	100 %	100 %	😊
Co-rédaction au 31 décembre d'une note de contribution portant sur la prise en compte du critère de cohérence "habitats"	oui	non	😞
RAPPORTAGE EUROPÉEN 2013			
Rédaction au 31 décembre des chapitres du rapport final du rapportage européen 2013 consacrés à l'évaluation "flore" et "habitats"	oui	oui	😊
PROGRAMME CARHAB			
Nombre de réunions thématiques auxquelles un membre de l'équipe FCBN a participé	4	5	😊
Nombre de réunions techniques animées par la FCBN avec les partenaires pour l'élaboration du guide méthodologique "CarHAB"	3	3	😊
Livraison au 31 décembre de la version 1 du guide méthodologique "CarHAB"	oui	non*	😞
<i>* Report de la date de livraison mi-avril 2015 en accord avec le MEDDE.</i>			
CONTRIBUTION AU SINP, À L'ONB ET À L'INPN			
Nombre de participations d'un salarié de la FCBN à des réunions de GT du SINP, de l'ONB et de l'INPN	12	8*	😞
Nombre de nouvelles données pré-qualifiées versées dans l'INPN au 31 décembre	15 millions	13 millions	😊
<i>* FSD végétation (2), PBC (1), indicateur ONB (1), INPN (2), Qualification (1), Données sensibles (1).</i>			
APPUI AUX PLANS NATIONAUX D'ACTIONS FLORE			
Formalisation au 31 décembre d'une liste documentée d'espèces candidates à un PNA	1	0*	😞
<i>* reporté, en accord avec le MEDDE.</i>			
MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS AGROPASTORAUX ET AQUATIQUE			
Taux de réalisation, par les CBN impliqués, des actions d'appui au MNHN avant le 31 décembre	100 %	100 %	😊
ÉLABORATION DE LA RÉGLEMENTATION CUEILLETTE			
Formalisation au 31 décembre d'une liste documentée d'espèces candidates à la réglementation sur la cueillette	oui	oui	😊
FAIRE CONNAÎTRE ET CRÉER DU LIEN AU SEIN DU RÉSEAU			
Nombre de supports de communication produits au 31 décembre	2	2	😊
CO-ORGANISATION DE MANIFESTATIONS BOTANIQUES			
Nombre de manifestations nationales organisées et soutenues financièrement par la FCBN	1	1	😊
DIFFUSION DES CONNAISSANCES			
Nombre de contenus thématiques accessibles sur le site internet de la FCBN au 31 décembre	1*	1	😊
Nombre de visites sur l'atlas en ligne de la flore de France au 2 ^e semestre 2014	8000	9600	😊
<i>* Atlas en ligne.</i>			

LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

CBN alpin

Domaine de Charance
05000 Gap
Tél. : 04 92 53 56 82
Fax : 04 92 51 94 58
Courriel : cbna@cbn-alpin.org
Site : http://cbn-alpin.org

CBN de Bailleul

Hameau des Haendries
59270 Bailleul
Tél. : 03 28 49 00 83
Fax : 03 28 49 09 27
Courriel : infos@cbnbl.org
Site : www.cbnbl.org

CBN du Bassin parisien

Muséum national d'Histoire naturelle
61, rue Buffon
75005 Paris
Tél. : 01 40 79 35 54
Fax : 01 40 79 35 53
Courriel : cbnbp@mnhn.fr
Site : http://cbnbp.mnhn.fr

CBN de Brest

52, allée du Bot
29200 Brest
Tél. : 02 98 41 88 95
Fax : 02 98 41 57 21
Courriel : cbn.brest@cbnbrest.com
Site : www.cbnbrest.fr

CBN de Corse

Office de l'environnement de la Corse
14, avenue Jean Nicoli
20250 Corte
Tél. : 04 95 45 04 00
Fax : 04 95 33 84 73
Courriel : cbnc@oec.fr
Site : http://cbnc.oec.fr

CBN de Franche-Comté

Maison de l'environnement
de Franche-Comté
7, rue Voirin
25000 Besançon
Tél. : 03 81 83 03 58
Fax : 03 81 53 41 26
Courriel : contact@cbnfc.org
Site : www.conservatoire-botanique-fc.org

CBN de Mascarin

2, rue du Père Georges
Les colimaçons
97436 Saint-Leu
Ile-de-La-Réunion
Tél. : 02 62 24 27 25
Fax : 02 62 24 85 63
Courriel : cbnm@cbnm.org
Site : www.cbnm.org

CBN du Massif central

Le Bourg
43230 Chavaniac-Lafayette
Tél. : 04 71 77 55 65
Fax : 04 71 77 55 74
Courriel : conservatoire.siege@cbnmc.fr
Site : www.cbnmc.fr

CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Vallon de Salut - BP 315
65203 Bagnères-de-Bigorre Cedex
Tél. : 05 62 95 85 30
Fax : 05 62 95 03 48
Courriel : contact@cbnmp.fr
Site : www.cbnmp.fr

CBN méditerranéen de Porquerolles

34, avenue Gambetta
83400 Hyères
Tél. : 04 94 16 61 40
Fax : 04 94 16 61 49
Courriel : contact@cbnmed.fr
Site : http://www.cbnmed.fr

CBN Sud-Atlantique

Domaine de Certes Graveyron
33980 Audenge
Tél. : 05 57 76 18 07
Fax : 05 56 26 52 96
Courriel : cbsa.info@laposte.net
Site : www.cbnsa.fr

Fédération des Conservatoires botaniques nationaux

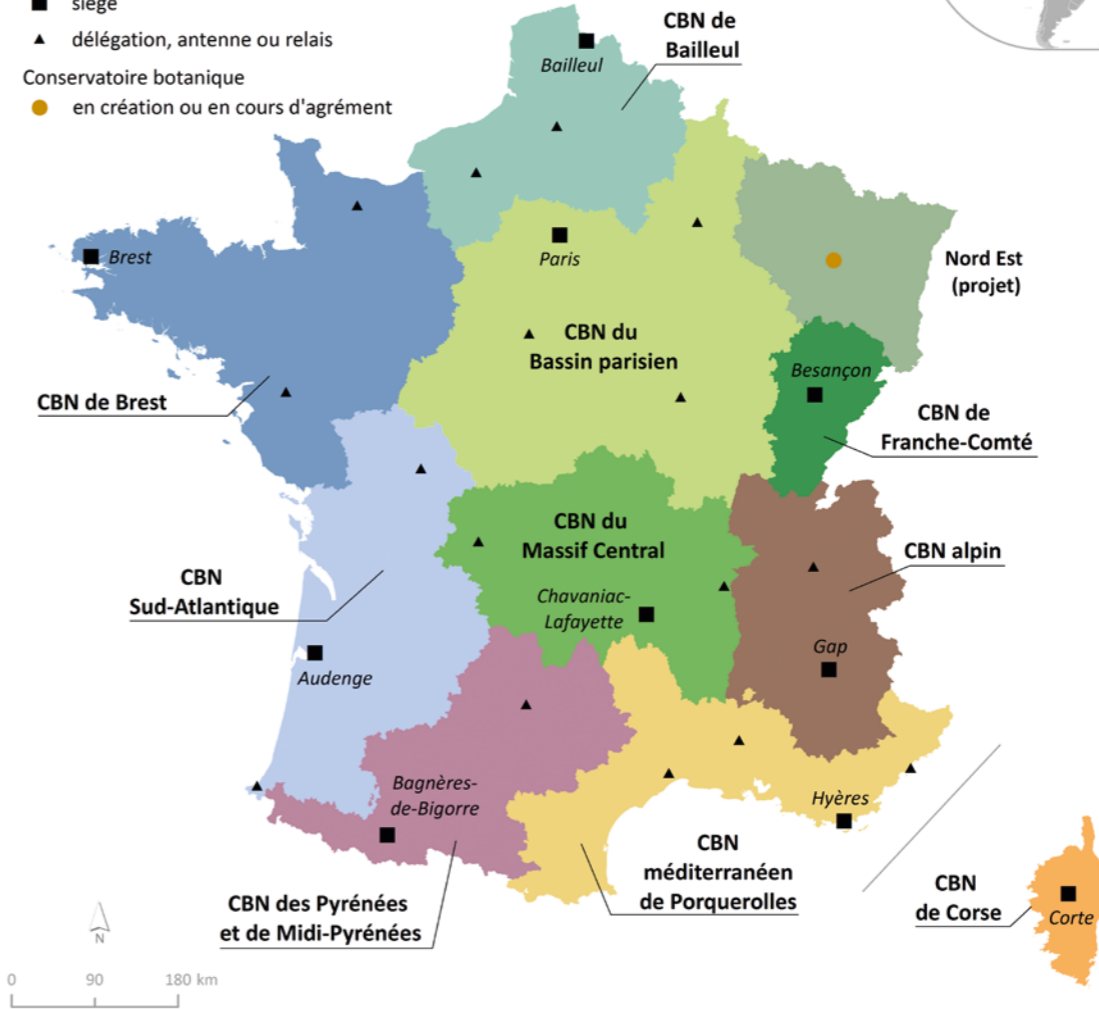
18 rue Beaumarchais - BP 87
93511 Montreuil Cedex
Tél. : 01 80 89 70 00
Courriel : contact@fcbn.fr
Site : www.fcbn.fr



LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX EN 2014



Conservatoire botanique national (agrégé)
■ siège
▲ délégation, antenne ou relais
Conservatoire botanique
● en création ou en cours d'agrément



CBN de Mascarin (La Réunion, Mayotte et les îles éparses)



CB de Martinique



CB de Guadeloupe



Guyane



PROJETS DE CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

CB des îles de Guadeloupe

907 chemin Circonvallation
97100 Basse Terre
Tél. : 05 90 99 06 21
Fax : 05 90 99 08 11
Courriel : contact@cbig.fr
Site : www.cbig.fr

CB de Martinique

Parc floral - BP 4033
97254 Fort-de-France cedex
Tél. : 05 96 63 49 09
Fax : 05 96 51 49 53
Courriel : cbafr.mque@orange.fr
Site : www.cbmartinique.com

Pôle lorrain du futur CBN Nord-Est

Faculté des Sciences et Technologies
Campus Aiguillettes
BP 70239 - 54506 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
03 83 68 41 77

CB d'Alsace

1, place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
Courriel : conservatoirebotanique.alsace@gmail.com

Sources : IGN - BdCarto 2010, Natural Earth 2010, FCBN / Réalisation : FCBN, Anais JUST, mise à jour Thomas Milon 15/01/2015



Coordination : Bruno Dutrève (FCBN).

Conception graphique : Stéphane Perera (CBN du Massif central).

Photos de couverture et dos de couverture :

G. Coueron - CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ;

S. Perera - CBN du Massif central ;

L. Ruellan - CBN de Brest ; CBN Sud-Atlantique.

Réalisation : Fédération des CBN - 2015.



**Fédération des Conservatoires
botaniques nationaux**

18 rue Beaumarchais – BP 87

93511 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 80 89 70 00

Courriel : contact@fcbn.fr

Site Internet : www.fcbn.fr